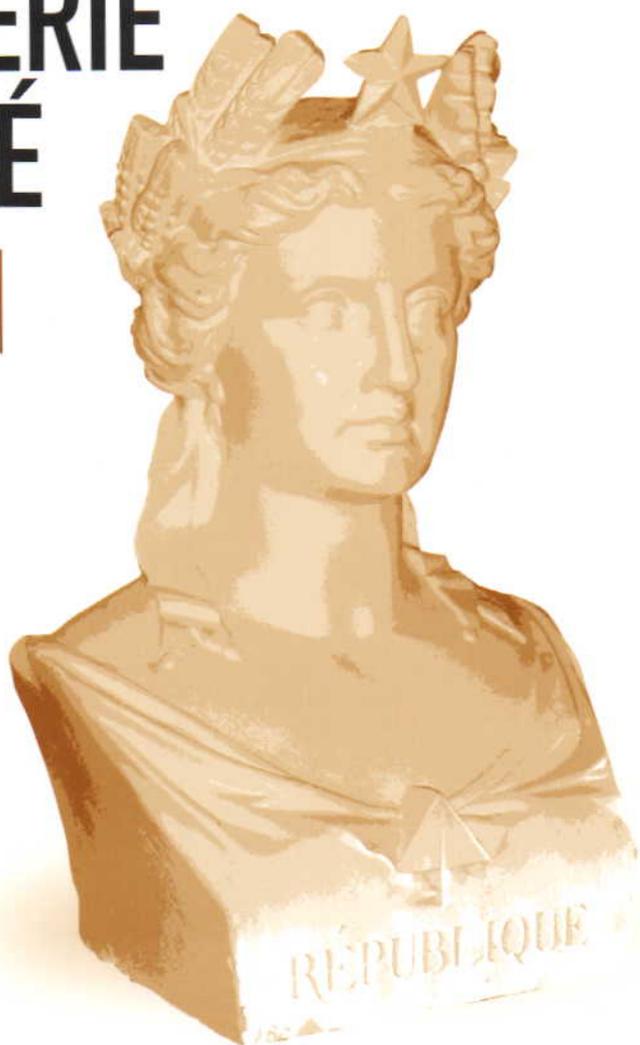




1905-2005 MAÇONNERIE ET LAÏCITÉ À VOIRON





Edité par le Cercle Philosophique et Culturel
25 rue Hector Blanchet
38500 Voiron
Tirage : 500 exemplaires
Prix public : 10 €

1905-2005
MAÇONNERIE
ET LAÏCITÉ
À VOIRON

1905 - 2005
Maçonnerie et laïcité à Voiron

Sommaire

Avant - propos

Le "sacré laïque" 5

La "maison laïcité" : les Maçons de Voiron à l'oeuvre (1892-1928)

Ils ont fait 1905 ! A nous de réussir 2005 ! 8

Les "phares" de la conscience laïque

Giordano BRUNO ou l'Inquisition foudroyée 16

Victor HUGO, Maître d'Humanité 26

Jean JAURES : sa vie est une oeuvre 39

Au miroir de la laïcité

L'enseignement du "fait religieux" 48

La laïcité : valeur personnelle - valeur politique ? 51

A l'horizon d'une spiritualité laïque

La laïcité au cœur du message de l'Initiation 56

Le chemin initiatique : vers une authentique
spiritualité laïque ? 65

Annexe

Synthèse de la recherche sur la laïcité 76

Le "sacré laïque"

La Franc-Maçonnerie n'est pas secrète, elle est discrète. Société initiatique, l'entrée en Loge constitue un "passage" du profane vers autre chose qui peut être nommé le "sacré laïque".

La laïcité c'est, certes, un acte législatif et une date symbolique : la loi du 9 décembre 1905 qui a cristallisé en son temps l'évolution du partage des pouvoirs entre l'Eglise en tant qu'institution, et l'Etat républicain, mais aussi les attentes démocratiques en matière d'émancipation de la société civile après la Révolution Française.

C'est l'aboutissement du progrès social, politique et religieux depuis 1789, conforté par de longues luttes tout au long du XIXème siècle après la période napoléonienne.

C'est aussi le point de départ d'une nouvelle organisation des pouvoirs publics en France dont l'instauration de l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire est le pivot.

L'histoire témoigne de cette progression, notamment à travers quelques figures hautement symbolique, comme Giordano BRUNO, CONDORCET, Victor HUGO, Jules FERRY, Jean JAURES ...

Au-delà des institutions qu'on croit intangibles, ces hommes, animés par un état d'esprit qui est celui de la liberté de conscience et de pensée, de la liberté de recherche en dehors des dogmes et des vérités révélées ou établies, nous ont montré que cette disposition à la laïcité n'est jamais définitivement acquise et qu'il faut sans cesse la revivifier.

On constate aujourd'hui que ce patrimoine de la liberté et de la laïcité est parfois menacé de manière insidieuse, pas seulement par des menées religieuses hostiles à l'idée de séparation et à l'idée de la souveraineté du citoyen en tant qu'être humain, mais plus gravement par l'affaiblissement du camp laïque fragilisé par les sirènes de la laïcité dite "ouverte" et la montée en puissance du "sentiment religieux" dans le sens d'une présence toujours plus forte des religions au cœur même de notre société.

Avec lucidité, nous devons refuser tout autant cet amollissement institutionnel et spirituel de la pensée laïque qu'une conception purement défensive de la laïcité considérée comme une "citadelle assiégée" ...

Les francs-maçons pensent que l'heure n'est pas au repli et qu'il y a, au contraire, dans la richesse inépuisable de la spiritualité laïque des idéaux permanents et une matrice d'avenir qu'il s'agit avec courage de continuer à faire vivre, quotidiennement, au sein de la République, de la société et dans la conscience de chaque individu libre.

Triple Union et Amitié
Loge du Grand Orient de France à Voiron

La "Maison Laïcité"

Ils ont fait 1905 ! A nous de réussir 2005 !

En revisitant sous l'angle de la laïcité les archives de la loge de Voiron, sur la période 1892-1910, nous avons pu appréhender - avec ce recul que seul l'œil de l'historien permet - l'action et l'influence des francs-maçons de "Triple Union et Amitié" et des loges de la région grenobloise sur les esprits, dans la préparation de l'œuvre politique profane qui devait conduire à l'adoption de la loi du 9 décembre 1905, dite de "séparation des églises et de l'Etat"

La contribution des Maçons Voironnais à l'œuvre de laïcisation

Cette recherche montre, sans contestation possible, que la loge de Voiron a été résolument laïque et anticléricale, engagée dans la défense de la République sociale.

De 1892 à 1903, pratiquement à chaque réunion, des contributions des Frères sont lues, parfois discutées, quelquefois votées, qui portent sur le combat que mène la République contre le cléricanisme et la "réaction". De multiples courriers aux députés francs-maçons, le vote de motions de soutien et l'envoi de subsides à des écoles laïques et associations anticléricales en témoignent amplement.

Lors de la réunion du 13 février 1892, les Frères de Triple Union et Amitié adoptent un rappel à l'ordre qui sera adressé aux Frères députés qui ont voté le maintien de l'ambassadeur de la République auprès du Pape. Régulièrement, ils déplorent l'attitude peu laïque de certains maçons qui préfèrent inscrire leurs enfants à l'école des jésuites plutôt que de soutenir l'école publique.

Cette posture qui peut paraître aujourd'hui quelque peu intransigeante s'explique par le climat de violence verbale, mais aussi physique, qui entoure les francs-maçons dans la région, dont nous pourrions mesurer la permanence et l'intensité lorsque nous évoquerons la réaction des milieux cléricaux et catholiques après l'expulsion des Chartreux en 1903.

Le frère qui a dépouillé les archives note ainsi dans les comptes rendus de l'époque des mentions relatives à des faits divers qui révèlent une hostilité très vive envers les francs-maçons :

- Le Frère SCHUPERER est frappé en pleine rue à Grenoble
- L'archiprêtre de la Mure est condamné pour avoir proféré des injures sur la tombe d'un maçon
- Des menaces sont ouvertement formulées par les jésuites envers la personne même des francs-maçons : *"S'imaginent-ils que la cendre des bûchers soit totalement éteinte ?"*

Dans la tenue du 17 mars 1901, le Frère BOREL pose la question capitale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il propose même qu'en matière fiscale il soit reconnu à tout citoyen la liberté de pouvoir acquitter ou de refuser la part de la contribution publique qui revient au ministère des Cultes.

Les Maçons Voironnais face à l'influence cléricale des Chartreux

Dans la réunion du 13 décembre 1896, les Frères de Triple Union et Amitié prennent position sans ambiguïté : *"Les révérends Pères Chartreux, sous des dehors de bienfaisance, entretiennent une armée de prosélytes et font une propagande éhontée en vue de peupler les écoles libres catholiques et de former de nouvelles générations cléricales. Or, cet Ordre dispose, moyennant une redevance dérisoire (1 500 francs par an), de bâtiments immenses et d'immenses forêts et terrains appartenant à l'Etat. Leur bail est sur le point d'expirer, la Loge de Voiron doit s'inquiéter de la situation au nom même des idéaux maçonniques. Puisqu'il manque des deniers au budget de l'Etat, il faut demander au Conseil de l'Ordre d'agir auprès des Pouvoirs publics pour que ce bail ne soit pas renouvelé, ou, si on le renouvelle, il faut, en attendant la suppression, hélas, si éloignée des congrégations religieuses, relever la redevance annuelle à 500 000 francs"*. Le Frère GARON demande qu'en même temps on saisisse la Libre Pensée de Voiron qui, à son tour, agirait auprès de Grenoble.

A propos de la Libre Pensée, nous pouvons noter que la section voironnaise est, à cette période, très florissante et qu'elle comptera dans ses rangs, en 1904/1905, Pierre BRIZON, professeur à l'école professionnelle de Voiron, futur délégué de cette ville au célèbre Congrès mondial de la Libre Pensée de 1905 à Paris qui marquera durablement l'histoire du mouvement laïque et ouvrier. Avec Jean-Pierre RAFFIN-DUGENS, instituteur, libre penseur et franc-maçon, initié en 1889 à la loge "Les Arts

Réunis" à Grenoble, il animera régulièrement des réunions politiques et laïques à Voiron. Lors de la 1ère guerre mondiale, devenus tous deux députés de la S.F.I.O., ils s'illustreront, avec le député Alexandre BLANC, en refusant de voter, seuls mais courageusement, les crédits de guerre à la Chambre des députés et en militant jusqu'au bout, dans l'esprit de la conférence internationale de la paix de KIENNTHAL, contre l'horreur de la guerre.

Le 12 décembre 1903, sept mois seulement après l'expulsion des Chartreux intervenue le 29 avril 1903, les Frères de Triple Union et Amitié sont à nouveau appelés à se pencher sur la question en étudiant la proposition présentée par le Frère MICHALLON :

- que les biens des Chartreux ne soient aliénés sous aucun prétexte
- qu'une partie soit classée "monument historique"
- que le reste aille en dotation au profit du département, des hôpitaux de Voiron et Saint-Laurent du Pont
- que le monastère de la Grande Chartreuse soit utilisé comme musée géologique et forestier, avec jardin botanique, laboratoire et observatoire météorologique
- qu'y soit organisé l'accueil d'étudiants et savants français et étrangers
- que la Correrie soit utilisée comme établissement agricole de montagne
- que certains bâtiments soient convertis en sanatorium pour "enfants chétifs et souffreteux"
- qu'enfin, on veille soigneusement à l'entretien et à la conservation du patrimoine

Nous verrons que l'idée de ce projet généreux et humaniste fera son chemin dans certains esprits éclairés, sans hélas aboutir en raison des menées obscurantistes des milieux antilaïques et religieux...

Dans son travail de recherche, notre Frère note encore que *"Curieusement, le séisme que provoqua dans le département l'expulsion des Chartreux, et bien plus encore à Voiron, ne se traduit par aucune trace dans le livre des comptes-rendus"* et il remarque qu'à cette époque la Loge est confrontée à un taux d'absentéisme important. Très justement, il formule l'hypothèse d'un *"Rapport objectif entre cet état de fait et la vie locale troublée du moment"*.

Il est indéniable que l'Ordre cartusien et tout ce qui tournait autour de son existence et de ses intérêts, exerçait une très grande influence sur le comportement politique de la région, et notamment dans les cantons proches de Saint-Laurent du Pont et de Voiron. Ainsi, alors que le département, sur le plan électoral, est très largement progressiste, proche des milieux socialistes et anticléricaux, la 2e circonscription de Grenoble, comprenant la Chartreuse, est très largement conservatrice, entre 40 % et 50 % de l'électorat, tandis que la moyenne départementale se situe aux alentours de 20 % pour les candidats conservateurs.

D'ailleurs, le député maire de Saint-Laurent du Pont, M. PICHAT, fervent défenseur des Chartreux, est solidement établi dans la région puisqu'il sera réélu maire de sa commune jusqu'en 1914, entouré par des alliés locaux indéfectibles en la personne de ses deux gendres, respectivement maire de Saint-Pierre de Chartreuse et de Saint-Pierre d'Entremont ! Son attitude cléricale sera fréquemment brocardée en réunion par les Frères de Triple Union et Amitié.

Hommage à Léon PERRIER, un maçon Isérois courageux

Dès les années 1903/1904, le thème de propagande du "retour des Chartreux exilés" deviendra, de fait, le fil conducteur et le "leitmotiv" obsédant de tous ceux qui, dans la région, indirectement ou frontalement, de manière avouée ou dissimulée, refusent les lois laïques adoptées par la République ; ce combat, point de ralliement de tous les conservatismes et des nombreux courants intégristes catholiques et contre révolutionnaires, va se focaliser en une haine antimaçonnique d'une rare violence, notamment à l'égard d'un franc-maçon de Grenoble qui occupe des responsabilités locales et nationales de premier plan : Léon PERRIER.

Ce maçon, zoologue à l'Université de Biologie de Grenoble, est libre penseur ; il a fondé, en 1901, la section grenobloise de la Ligue des droits de l'Homme et la Loge "L'Avenir" de la Grande Loge de France. Il crée en 1903 "La Dépêche Dauphinoise", le journal des républicains de Gauche. Sur le plan politique, ce radical deviendra, en 1920, président du Conseil Général de l'Isère et le restera jusqu'en 1940. Il sera également ministre des Colonies de 1925 à 1928, pendant une des périodes d'après-guerre la plus virulente de la réaction catholique, cléricale et antimaçonnique que connaîtra la Chartreuse et plus particulièrement le canton de Voiron, et dont il sera, lui-même, la cible privilégiée.

A ce titre, certains discours et prêches enflammés de l'époque traduisent parfaitement le ressentiment antimaçonnique qui règne dans beaucoup d'esprits. On ose à peine se demander s'il en reste encore aujourd'hui des traces dans les mentalités locales ! Du haut de sa chaire, le jour de la messe du 24 janvier 1909, le chanoine BOLLON, doyen du chapitre métropolitain, lance cette diatribe : *"Ce qui fera toujours la puissance invincible du catholicisme, c'est la soumission absolue de tous ses membres, non seulement à leur chef suprême, mais encore à tous ceux qui ont mission pour les gouverner. Pas plus que les autres hommes, les catholiques ne sont esclaves en obéissant. Esclaves, c'est vous qui l'êtes, francs-maçons qui obéissez à des pouvoirs occultes dont le but est ignoré de la plupart d'entre vous ! Vous qui êtes menacés des pires persécutions si vous n'êtes pas, dans les mains de vos chefs mystérieux, comme des bâtons et des cadavres !"*

Le ton est donné. Il n'est guère différent dans les rangs très actifs de la "Ligue Dauphinoise d'Action Catholique" (L.D.C.C.), fondée le 21 décembre 1924 par l'évêque de Grenoble Monseigneur CAILLOT. Le président de cette ligue, M. BONNET-EYMARD, un industriel local influent, mène un combat sans merci contre le projet de notre Frère Léon PERRIER qui souhaitait faire du monastère de la Grande Chartreuse une auberge d'été pour des universitaires français et étrangers, une sorte de "thébaïde intellectuelle". On voit apparaître, dans ce projet, "l'idée sœur" de la proposition imaginée il y a une vingtaine d'années par un Frère de Triple Union et Amitié !

Dans la "Dépêche dauphinoise", le journaliste Jules WOGUE résume ainsi cette initiative : *"On y verra cohabiter, fraterniser, communier dans le culte du beau et du vrai, des littérateurs et des savants de tous pays, des intellectuels de toute formation, de toute origine : parce qu'on se pénétrera mieux, les amitiés entre peuples pourront devenir plus profondes ou les haines moins vivaces"*.

Ce projet humaniste et cosmopolitique visant à la création d'une maison de villégiature internationale pour l'étude et le repos d'intellectuels du monde entier sera jugée immédiatement par les partisans du clan clérical et leurs alliés comme une "véritable provocation" qui va déclencher leurs fureurs... Sous les coups de boutoir de la campagne de dénigrement des milieux catholiques coordonnée par la Ligue dauphinoise et - il faut bien le dire - en raison de la pusillanimité des alliés politiques de Léon

PERRIER eux-mêmes, ce projet spirituellement ambitieux d'une "maison culturelle internationale", et malgré la ténacité et le courage de son initiateur, sera finalement abandonné et trouvera, avec la réinstallation des Chartreux dans leurs murs et leurs biens sur décision du maréchal PETAIN le 21 février 1941, son épilogue sans doute définitif. Il n'est pas anodin de signaler que cette "Loi de l'Etat Français portant reconnaissance légale de l'Ordre des Chartreux" est contresignée par Jacques CHEVALIER, secrétaire d'Etat à l'instruction publique, qui fut pendant des décennies professeur de philosophie à l'Université de Grenoble.

Les Maçons Voironnais au cœur de la tourmente

Si les francs-maçons de Voiron ont été très certainement, sur le terrain et au quotidien, des soutiens de l'entreprise de laïcisation et d'émancipation engagée par la loi de 1905, dont nous commémorons aujourd'hui le centenaire, on comprend bien que, dans ce contexte lourd de menaces, ils soient, par la force des choses, restés très prudents face au déchaînement politique des activistes de la Ligue dauphinoise d'Action catholique qui organisèrent, justement à Voiron, le 29 mai 1927, un grand rassemblement catholique et antilaïque vers lequel ont afflué 50 000 partisans des Chartreux rameutés des quatre coins du diocèse et même d'autres régions, dont la Savoie. Cette "démonstration de force" avait pour objet de faire pression sur les pouvoirs publics afin d'exiger le retour des moines, mais aussi d'intimider les élus locaux, plus particulièrement ceux du conseil municipal de Voiron qui avaient eu l'audace sacrilège d'approuver la décision d'expulsion.

La teneur des propos des différents orateurs lors de ce "meeting catholique" de Voiron témoigne, s'il en était besoin, de l'antimaçonisme virulent des organisateurs et des manifestants :

Extrait du discours de M. BONNET-EYMARD président de la Ligue :
"Pour que soit réelle la sainte liberté des âmes, pour que soient respectés les droits de Dieu, il faut que soient foulées au pieds ces lois impies, forgées par la F M , la secte qui, pour nous frapper au cœur, a voulu mutiler et décapiter notre foi religieuse".

Extrait du discours de l'abbé HENOCQUE (parlant des francs-maçons) : *"Regardez-les bien en face : ce n'est pas la France. La Franc-Maçonnerie a déclaré la guerre au catholicisme. Il faut que l'un des deux disparaisse. Les francs-maçons cherchent à nous manger (...) Ils ne nous mangeront pas".*

Sans doute, les membres de Triple Union et Amitié au cœur de la tempête, ont dû connaître pendant cette période des moments difficiles. Leur attachement aux idéaux de liberté et de laïcité a été mis à rude épreuve. Mais Triple Union et Amitié est restée solide sur ses colonnes. Espérons qu'il en soit de même aujourd'hui quant à la loi du 9 décembre 1905 ! Si la laïcité est, pour de nombreux francs-maçons, au cœur d'une authentique et sereine spiritualité dans leur démarche de recherche, elle n'en demeure pas moins, hors du Temple, le socle de nos libertés à défendre et, plus particulièrement, la première d'entre elles : la liberté absolue de conscience.

Et après ... devant nous !

Après avoir été d'abord, et le restant toujours, un combat pour une vie libre et autonome, la laïcité est un héritage spirituel et politique auquel notre mémoire commune se doit d'apporter un vivifiant concours.

En tant qu'héritiers, nous, Maçons du XXI^{ème} siècle, nous devons transmettre à la postérité le testament du Futur !

Ils ont fait 1905 !

A nous de réussir 2005 pour construire l'Avenir !

Bibliographie

- Archives de la Loge Triple Union et Amitié de Voiron
- Exposé du 10/02/2004 d'un Frère "Cinq minutes d'antichlérisme à Triple Union et Amitié de 1892 à 1910 "
- Archives de la Municipalité de Voiron
- T.E.R. de Marie-Françoise CHANARON U.E.R. d'Histoire des Arts Grenoble II 26 juin 1974 "L'opinion publique & les Chartreux (1903-1940)
- T.E.R. de Paul GELLIN U.E.R. d'Histoire des Arts Grenoble II "RAFFIN-DUGENS, pèlerin de KIENTHAL à travers trois Internationales" (1971-72)
- Pierre ROY "Pierre BRIZON, pacifiste, pèlerin de KIENTHAL" Editions CREER
- "Autrefois" N° 34 1^{er} semestre 1998 pages 32 à 40 A. H. P. P. V.
- Dauphiné Libéré article de Patrice NONNI édition du 29/04/2005

*Les "phares" de la
conscience laïque*

Giordano BRUNO ou l'Inquisition foudroyée

Le sort fatal de Giordano BRUNO, le penseur de l'infini, a été scellé bien avant la naissance officielle de la Franc Maçonnerie. Mais, par son rayonnement et son amour de la vérité plus forts que la mort, le philosophe italien symbolise pour de nombreux francs-maçons, le courage et la grandeur de l'Initié qui cherche l'Absolu dont l'homme a besoin pour accomplir sa vocation spirituelle.

Libre de toute tutelle religieuse et affranchi de tous les dogmatismes, l'esprit humain dans son investigation et son perfectionnement n'a pas d'autre limite que la Vérité de l'Homme. C'est en ce sens que les francs-maçons se reconnaissent encore aujourd'hui dans l'héritage du "Nolain". Penser et agir pour instaurer la liberté absolue de conscience, c'est-à-dire la laïcité, c'est pour tous les maçons rendre hommage à Giordano BRUNO et perpétuer sa mémoire dans le cœur des femmes et hommes épris de liberté.

Giordano Bruno : le destin tragique du "philosophe peregrinus"

Avec Giordano Bruno, nous allons évoquer l'une des plus grandes figures intellectuelles de la Renaissance italienne.

L'académicien de nulle académie

Cet "académicien de nulle académie" comme il aimait à se définir lui-même, est devenu une légende, presque un mythe universel. Pourtant, ce philosophe humaniste, lecteur de Copernic et d'Erasme, peut être considéré comme le plus grand visionnaire du XVIème siècle ; son œuvre immense, qu'on peut considérer comme la matrice de la "révolution scientifique" du XVIIème et XVIIIème siècle, jeta une ombre sur la Contre-Réforme que l'Eglise catholique ne pouvait pas tolérer. Pour avoir maintenu jusqu'au bout l'exigence d'une pensée libre, émancipée de toute

tutelle spirituelle, Giordano BRUNO fut brûlé par l'Inquisition le 17 février 1600, à Rome sur le Campo dei Fiori. Refusant au prix de sa vie d'abjurer face au fanatisme religieux, le philosophe est devenu un symbole, et même un étendard pour tous les Européens épris de liberté qui rejettent le dogmatisme et toutes les formes de violation de la conscience humaine.

Filippo BRUNO est né en 1548, dans une famille d'origine aristocratique d'origine modeste à Nola, non loin de Naples. De cette origine, après avoir adopté le prénom de son professeur de métaphysique, BRUNO gardera le surnom de "Giordano le Nolain". A l'âge de 17 ans, il commence des études de théologie dans le plus grand couvent de Naples appartenant à l'Ordre des Dominicains ou "Ordre des prêcheurs", fondé en 1216 pour former des prédicateurs voués à la défense de la Foi. Ironie de l'histoire : c'est dans ce même couvent qu'en 1274 Thomas d'AQUIN, surnommé "le docteur angélique", avait fini ses jours. Ordonné prêtre en 1573 et devenu docteur en théologie en 1575 à l'âge de 27 ans, BRUNO est remarqué par le Pape Pie V pour ses grandes aptitudes et sa mémoire exceptionnelle. Mais, Giordano BRUNO n'est pas docile et revendique son droit à lire des auteurs condamnés pour hérésie comme ERASME de Rotterdam. Cette indépendance va lui coûter cher: obligé de quitter son couvent en février 1576, il doit s'enfuir de Rome pour échapper au danger. Prêtre défroqué, apostat, il est excommunié par l'Eglise et va connaître le destin d'un exilé perpétuel.

Après un bref séjour en 1578 à Chambéry, une longue et périlleuse errance à travers toute l'Europe, de 1579 à 1592, va le mener de Genève à Toulouse, puis de Paris à Oxford et enfin de Francfort à Venise... Ce périple européen va lui permettre de participer aux grands débats intellectuels de l'époque; grâce à sa maîtrise extraordinaire de l'Art de la mémoire, il sera l'hôte et le protégé des souverains Henri III de France, ainsi que de la reine Elisabeth Ière d'Angleterre. Mais, partout, son indépendance d'esprit et la force de ses idées vont lui attirer les foudres de la censure et du fanatisme. Ainsi, Giordano BRUNO restera dans l'histoire le "philosophe trois fois excommunié", par les catholiques, les calvinistes et les luthériens!

A une époque où les guerres de religion ensanglantaient l'Occident, la mort de l'apostat semblait programmée...

Cet état de "philosophe peregrinus" finit par lasser BRUNO qui, dans l'espoir d'obtenir la chaire de mathématiques de l'université de Padoue, accepta imprudemment l'invitation d'un jeune noble de Venise, Giovanni MOCENIGO. La chaire brigüée fut finalement accordée à un certain... GALILEE ! Deuxième ironie de l'histoire.

Un innocent prisonnier de la Sainte Inquisition

BRUNO n'eut guère le loisir de se consoler en devenant le professeur particulier de MOCENIGO; ce dernier le dénonce à l'Inquisition vénitienne et l'enferme même dans son grenier en attendant qu'on l'écroue à la prison du Saint-Office, le 26 mai 1592.

Cette trahison est le point de départ d'un engrenage judiciaire fatal: BRUNO restera 8 ans dans ses geöles, une année à Venise puis, après son extradition, 7 années à Rome où il est transféré en 1593. Pendant ses longues années de captivité, durant lesquelles il ne lui sera pas possible de poursuivre son œuvre, il va être soumis aux interrogatoires de l'Inquisition dont certains seront "stricts" (tortures).

Des actes du procès, nous n'en connaissons, hélas, qu'une partie, puisque nombre d'entre elles ont été perdues lors du transport des archives à Paris ordonné par NAPOLEON; d'autres pièces du dossier ont été vendues, comme papier à recycler, à une fabrique de cartonnage...

Le dossier d'accusation a, quant à lui, été partiellement conservé: il se compose des multiples courriers de délation de MOCENIGO, du témoignage d'un codétenu de Giordano et des thèses jugées hérétiques extraites des ouvrages du penseur...BRUNO aurait méprisé les religions, refusé les dogmes de la Trinité et de la "transsubstantiation" adopté par le Concile de Trente, blasphémé contre le Christ, cru en la métempsy-cose, pratiqué l'art divinatoire et la magie, nié la virginité de Marie, déprécié les docteurs de l'Eglise, adopté les mœurs des pays hérétiques dans lesquels il a séjourné; par ailleurs, il aurait soutenu que l'Enfer n'existe pas, que Caïn valait mieux qu'Abel, que Moïse était un mage qui avait inventé la Loi, que les prophètes étaient des hommes pervers qui avaient bien mérité leur mort, que les dogmes de l'Eglise n'étaient pas fondés, que le culte des saints était ridicule. De plus, on lui reproche de s'être moqué du Pape et d'avoir affirmé sa théorie de la "multiplicité des mondes".

L'Inquisition ajoute à ce lourd dossier 10 erreurs graves sur le plan théologique:

- l'identification de "l'âme du monde" et de la matière première avec les deux principes éternels des choses
- La correspondance de l'effet infini avec une cause finie
- La communication entre l'âme universelle et l'âme individuelle
- L'interprétation de la loi de génération et de corruption
- L'adhésion à la théorie de COPERNIC
- L'assimilation des anges et des astres
- L'attribution d'une âme sensible et rationnelle à la Terre
- La non identification de l'âme à la forme du corps humain
- La définition de l'Esprit saint comme âme du monde
- La croyance aux préadamites, c'est-à-dire à des hommes qui auraient existé avant Adam

Subissant de longues et pénibles pressions, le philosophe se soumit mais jamais tout à fait et fit preuve d'une grande détermination dans la défense de ses idées, entêtement qui le rendit coupable aux yeux de ses juges: il refusait toujours à l'ultime instant de céder. Jamais, il n'accepta de se considérer comme hérétique et jamais il ne renia sa conception philosophique de l'Univers. Plus on voulait le soumettre, plus il voulait convaincre, ne désespérant jamais de la force de ses arguments. Malgré l'acharnement de ses accusateurs pour obtenir de lui une abjuration formelle, il a souhaité jusqu'au bout défendre avec loyauté ses positions. Le 30 janvier 1600, le Pape Clément VIII, jugeant qu'il avait à faire à un irréductible, ordonna sa condamnation au bûcher "Comme hérétique formel, impénitent et persistant". Au terme de la procédure, une trentaine de chefs d'accusation lui fut finalement imputé pour justifier la sentence: avant d'être puni de mort, on le condamna, au titre d'ecclésiastique, à la dégradation des ordres, à l'expulsion hors du sein de l'Eglise, on mit à l'index ses ouvrages dont on fit un autodafé sur la Place St Pierre.

Après avoir écouté la sentence à genoux, le Nolain déclara : "Vous éprouvez sans doute une plus grande peur en portant contre moi cette sentence que moi en la recevant".

On ne saura jamais où BRUNO, après plus de sept années d'épreuves et de tortures aussi bien mentales que physiques, a puisé le courage de se dresser devant ses juges et de leur jeter à la face son refus d'une rétractation. Il est en tout cas clair, que sommé de choisir entre le reniement public de son œuvre et une mort atroce, il a préféré le supplice à l'humiliation.

Un penseur libre livré au bûcher

Le courage de Giordano BRUNO apparaît en pleine lumière lors de la séance du 21 décembre 1599 où, au bout de cinq jours de tortures, il fit cette déclaration solennelle qui, sans doute, scella son destin tragique :

- Qu'il n'avait pas le désir de se repentir;
- Qu'il n'avait pas lieu de se repentir;
- Qu'il n'y avait pas matière sur laquelle se repentir;
- Qu'il ignorait sur quoi il fallait se repentir.

Le jour de son exécution, le 17 février 1600, coïncidait avec le début des cérémonies du Jubilé de la naissance du Sauveur à Rome où les nombreux pèlerins commençaient à affluer, galvanisés par l'assurance d'obtenir des indulgences. Le bûcher de BRUNO s'inscrivit donc dans le programme officiel des cérémonies du jubilé, parce qu'il devait avoir valeur pédagogique pour le "peuple de Dieu" en leur montrant la manière dont les blasphémateurs et les impies sont traités par l'Eglise : ainsi, tous ceux qui assistèrent à l'exécution publique bénéficièrent de larges indulgences. Attaché nu, la bouche bâillonnée pour qu'on ne pût entendre ses cris et en proie aux flammes, Giordano BRUNO se détourna du crucifix que les bourreaux lui présentaient.

Giordano BRUNO, un Maçon sans tablier

"Le propre d'un esprit éveillé est d'envisager et de comprendre beaucoup en n'entendant et n'entrevoquant qu'un peu"

ELPINO Dialogue "l'Infini, l'Univers & les Mondes"

Par décision de l'Inquisition romaine et sur ordre du Pape CLEMENT VIII, le philosophe trois fois excommunié fut assassiné pour hérésie, le 17 février 1600 à Rome au Campo dei Fiori à Rome.

Crime de lèse-majesté contre le Dogme et le fanatisme

Le crime de BRUNO, impardonnable aux yeux de l'Eglise, fut sans doute de considérer sa propre raison comme l'autorité ultime et de revendiquer, contre sa hiérarchie, le libre examen et le droit à la lecture critique de quelque autorité intellectuelle que ce soit! Ainsi, BRUNO ne s'est pas contenté d'être le propagateur des idées coperniciennes; il va plus loin que l'héliocentrisme formulé par COPERNIC en affirmant l'infinité de l'univers: "Il n'y a aucun astre au milieu de l'univers parce que celui-ci s'étend également dans toutes les directions" ; le soleil n'est qu'une étoile parmi d'autres et donc chaque étoile est un soleil semblable au nôtre autour duquel tournent d'autres planètes, invisibles à nos yeux.

De toutes les propositions iconoclastes de BRUNO, la plus inconcevable et la plus sacrilège pour ses contemporains est l'affirmation d'une pluralité de mondes habités, abritant une vie intelligente différente de celle de la Création. Le monde est désormais sans clôture et les hommes, tournant sur leur petit globe parmi les étoiles innombrables, accèdent au statut "D'habitants célestes". Dans "L'expulsion de la bête triomphante", BRUNO écrit "L'homme est un dieu sur terre" ; l'humanité doit donc cesser de se mépriser elle-même puisqu'elle a en elle quelque chose de divin; cette humanité là n'a plus besoin de sauveur car dans la religion de BRUNO fondée sur la métaphysique de l'infini, le Christ devient inutile : le dogme du péché originel s'en trouve rejeté. Giordano BRUNO peut écrire en 1584: "La substance des autres mondes dans l'éther infini est pareille à celle de notre monde". Renonçant à la théorie des "Etoiles et sphères fixes", BRUNO a osé affirmer, contre ARISTOTE, que les astres sont, à leur manière, des êtres vivants et non des "corps inaltérables".

L'astrophysique contemporaine semble aujourd'hui valider les intuitions géniales de BRUNO: grâce aux observations des télescopes modernes, les limites de l'univers ont reculé aux environ de 15 milliards d'années-lumière, ce qui confirme l'infinité de l'univers ; de plus, les programmes astronomiques actuels s'orientent vers la recherche des planètes hors du système solaire confirmant ainsi l'idée d'une pluralité infinie des mondes. Enfin, on parle aujourd'hui d'évolution des étoiles en terme de "naissance", "vie" et "mort".

Les francs-maçons, héritiers du "Nolain"

Mais la postérité de Giordano BRUNO n'est pas seulement scientifique : elle est avant tout morale et philosophique. Les mouvements laïques italiens, et notamment les Francs-Maçons, ont fait de la défense de la mémoire de BRUNO un enjeu politique majeur pour le mouvement laïque en formation et la reconnaissance de la liberté de conscience, bien au-delà de celle plus restrictive de "liberté religieuse" : ainsi, en Italie, les militants laïques et les Francs-Maçons réussirent, contre l'opposition farouche du Pape LEON XIII, à faire ériger en 1889 une statue de BRUNO à Rome sur le lieu même de son martyr, "Là où le bûcher brûla" comme l'indique l'inscription du monument du Campo dei Fiori.

En 1903, le renvoi d'un instituteur de l'enseignement public en Sicile, sur plainte d'un évêque, pour avoir commenté devant des élèves un texte de BRUNO, déclancha une mobilisation de masse dans toute la péninsule. Le nom de Giordano BRUNO a, pendant longtemps et encore de nos jours, cristallisé la position antimaçonnique de l'Eglise.

Cette position semble constante depuis la Constitution apostolique "In Eminenti" proclamée le 28 avril 1738 par la Pape CLEMENT XII qui condamne la Franc-Maçonnerie. Cette condamnation sera confirmée par le Pape BENOIT XIV en 1751 dans sa lettre encyclique "Providas" et par le Pape LEON XIII, le 20 avril 1884, dans l'encyclique "Humanum Genus" sur "la secte des Francs-Maçons". Dans ce texte, il rappelle la doctrine de la papauté réaffirmée dans la Constitution apostolique "Quo graviora" promulguée par LEON XIII : "Le siège apostolique dénonce publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile ; il édicte donc contre elle les peines les plus graves dont l'Eglise a cou-

tume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier". Dénonçant "L'erreur maçonnique de la démocratie", LEON XIII affirme que l'aboutissement logique de la Franc-Maçonnerie est le communisme satanique.

C'est dans cet esprit hostile à l'humanisme maçonnique que LEON XIII encourage l'organisation du Congrès international antimaçonnique à Trente, la ville du Concile de la Contre-Réforme (1545), en 1885 afin de réunir toutes les forces du catholicisme et étudier les moyens les plus efficaces pour combattre l'action de la Maçonnerie.

Face à la machine de guerre papiste, les Francs-Maçons italiens firent du philosophe Giordano BRUNO "L'étendard officiel de la Maçonnerie", le symbole de la spiritualité laïque qu'ils parvinrent à inscrire dans la pierre en 1889 au cœur même de la ville sainte. C'est pourquoi le Vatican va tenter, par tous les moyens, de détruire la statue de Giordano à Rome. Pensant que la situation politique lui était favorable, le Pape PIE XI va même demander au dictateur MUSSOLINI, dans le cadre des accords de Latran, la destruction du monument. Or, nouvelle ironie de l'histoire, celui-ci refusa en ces termes "La statue de Giordano BRUNO, mélancolique comme le destin de ce frère, restera où elle est"; par ailleurs, le philosophe néo hégélien Giovanni GENTILE, ministre de l'Education nationale du régime fasciste, fut le premier à établir en Italie, en 1907-1908, l'édition critique des "Dialogues londoniens" du philosophe maudit.

Furieux d'essayer ce refus inattendu, PIE XI décida de canoniser en 1930 Robert BELLARMIN, le théologien inquisiteur qui avait fait condamner Giordano BRUNO: cette décision terrible qui revenait à proclamer saint le fanatisme religieux intervint à la veille du surgissement du plus hideux des fanatismes politiques.

On ne peut pas brûler la Lumière

Dans l'introduction de sa monumentale biographie consacrée à BRUNO, Bertrand LEVERGEOIS rappelle qu'à l'occasion de l'apparente réhabilitation de GALILEE ordonnée par JEAN-PAUL II évoquant "Un douloureux malentendu", l'Eglise a cru bon de souligner que les erreurs de BRUNO ne méritaient aucune miséricorde : "La condamnation pour hérésie de BRUNO, indépendamment du jugement qu'on veuille porter sur la peine capitale qui lui fut imposée, se présente comme pleinement motivée" ont réaffirmé les autorités vaticanes.

Ainsi, la relative clémence envers le savant GALILEE, très fortement médiatisée, a permis à l'Eglise de confirmer une deuxième fois le meurtre du philosophe BRUNO.

Certains ont pu penser que, depuis le Concile Vatican II, un rapprochement entre catholiques et maçons était envisageable, rendant possible la double appartenance. Ainsi, le nouveau Code du Droit Canonique, publié en 1983, atténue l'extrême sévérité de l'ancien canon 2335 par le canon 1374 qui stipule: "Quiconque adhère à une association qui complotte contre l'Eglise se doit d'être puni d'une juste peine". Dans ce canon, il n'est plus question explicitement de l'excommunication des Francs-Maçons. Cependant, le cardinal Joseph RATZINGER, préfet de la Sainte Congrégation de la Doctrine de la Foi, et actuel Pape Benoît XVI, dans une "Déclaration sur le Franc-Maçon" du 26 novembre 1983, s'attache immédiatement à dissiper toute illusion en réitérant "L'opposition fondamentale et indépassable entre la maçonnerie et l'église" ; il précise l'interprétation à donner au nouveau code du droit canon précité, en ces termes: "Le jugement négatif de l'Eglise sur la Franc-Maçonnerie demeure donc inchangé, parce que ses principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Eglise (...). Les catholiques qui font partie de la Franc-Maçonnerie sont en état de péché grave et ne peuvent s'approcher de la sainte communion (...). Le Souverain Pontife JEAN PAUL II (...) a approuvé le présente déclaration".

En 1996, l'évêque de Consenza a interdit aux maçons d'être témoins lors des baptêmes et des confirmations, les mettant sur le même plan que les mafieux, les criminels et les usuriers. Lors de la polémique qui s'en suivit, le quotidien de la Conférence Episcopale Italienne L'Avvenire écrivait dans ses colonnes: "La maçonnerie est une structure initiatique, hiérarchique et secrète avec une tête supérieure et invisible, un lieu qui endoctrine et manigance, prêchant à l'extérieur une vague religion de l'homme mais professant en secret un humanisme nihiliste, en réalité un autre humanisme au ciel fermé".

Ainsi, l'idéal maçonnique, frappé également d'excommunication plus d'un siècle après Giordano BRUNO partage, quatre siècles après la mort de l'illustre italien qui se voulait "Citoyen et serviteur du monde", un sort identique, le bûcher en moins... Mais, on ne brûle pas la Lumière : comme l'étoile de BRUNO, la foi maçonnique en l'homme, être de raison épris de liberté et de fraternité, ne cesse pas de rayonner et de gagner en éclat dans le ciel de l'Humanité.

Alors qu'à nouveau les feux mal éteints du fanatisme religieux se rallument en de nombreux endroits du globe, BRUNO ne peut être pour nous qu'un symbole précieux et riche d'espoir, par l'exemple qu'il nous a laissé d'un homme debout qui a su refuser d'anéantir dans l'abjuration, sa dignité d'être pensant.

Mais BRUNO n'est pas seulement un destin, une icône : c'est aussi une pensée ouverte sur l'infini, toujours actuelle; comme il a libéré notre monde de la représentation étroite des "Sphères fixes, des étoiles fixes" dans laquelle des esprits bornés voulaient l'enfermer, il nous appartient, à nous aussi, d'agrandir notre "Ciel mental" qui est peut être, à notre insu, borné et clos par d'invisibles murailles.

Victor HUGO, un Maître d'Humanité

Victor HUGO, grand "éveilleur" des consciences, fut un maître d'humanité qui a initié les générations de son siècle à un humanisme spirituel et laïque que beaucoup de francs-maçons partagent. Grâce à la force du Verbe et à la magie du mot, il est parvenu à convertir les esprits à la République, après avoir lui-même douté, en puisant dans l'amour indéfectible de la Paix et de la Vie, son inspiration profonde.

Les francs-maçons reconnaissent en lui un Frère et un prophète du Futur dont la Voix immense sort du passé pour montrer la voie de l'Avenir.

Victor HUGO, grand "éveilleur" des consciences

Victor HUGO est le monstre sacré de la littérature ; c'est un génie dans de nombreux domaines de la création artistique, que ce soit en poésie mais aussi au théâtre et en peinture où on lui doit de magnifiques lavis et des dessins à l'encre superbes.

Victor HUGO est un monument. Dans son Journal, Julien GREEN disait de lui : *"Quand je vois un écrivain de nos jours attaquer HUGO, j'ai l'impression d'assister aux efforts d'un enfant qui voudrait démolir l'Arc de Triomphe avec sa pelle à sable"* [Tome II, 1951].

Face à ce monument, on se sent tout petit

Pour reprendre une image célèbre, nous sommes devant HUGO comme devant la pyramide d'Egypte...

Victor HUGO est né avec son siècle en 1802 : il en a été, à lui tout seul, l'incarnation, le symbole et la gloire ! 2002 fut l'année du bicentenaire de la naissance de Victor HUGO et ce fut aussi l'année du centenaire de la mort d'Emile ZOLA. Pour bien des raisons, ces deux grands écrivains du XIXème siècle, tous deux "panthéonisés", sont à rapprocher, parce qu'ils

furent, à leur manière, des symboles de la République, des résistants qui, grâce à leur courage et à leur engagement, furent la "conscience de leur temps".

Aujourd'hui, ils sont pour nous, francs-maçons attachés aux valeurs humanistes les plus élevées, des modèles et comme des étoiles polaires au ciel des Idéaux et de l'action maçonnique.

Les historiens ont coutume de dater la formation d'une "opinion publique" moderne, porteuse de valeurs démocratiques et étroitement associée à l'engagement des intellectuels, à la période de "l'affaire DREYFUS" dans laquelle ZOLA occupe une place centrale. On peut dire que Victor HUGO fut le précurseur de ce mouvement majeur de la III^{ème} République et c'est en cela qu'il fut un maître d'humanité dans l'émergence d'une "conscience publique" influente.

Pendant longtemps, HUGO fut une référence incontournable dans l'enseignement primaire.

Permettez à l'auteur de ces lignes une évocation de son enfance où certains retrouveront, peut-être, quelques souvenirs communs : en tant qu'élève, j'ai eu la chance d'avoir un instituteur de "la vieille école" qui, chaque semaine, ouvrait les leçons par une chanson - le Chant des partisans - et par la lecture d'un poème de Victor HUGO que, parfois, l'un d'entre nous devait apprendre par cœur et réciter à voix haute devant ses camarades. Qui ne connaît pas les airs mélancoliques de ce poème poignant des Contemplations (1830/1850) qui porte le souvenir endeuillé d'un père éprouvé pour sa fille tant aimée - LEOPOLDINE - "*Demain dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne / Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends...*"

Un autre poème des Contemplations a fortement impressionné l'enfant que j'étais ; avec le recul, je pense que c'est parce qu'il contrariait fortement mes inclinations et me forçait à aller, en esprit au moins, au-delà de mes répulsions et de mon dégoût, afin de retenir une leçon d'humanisme faite à la fois de compassion, d'ouverture et de tolérance.

Ce poème, en voici quelques strophes:

*J'aime l'araignée et j'aime l'ortie,
Parce qu'on les hait ;
Et que rien n'exauce et que tout châtie
Leur morne souhait ;*

(...)

*Passants, faites grâce à la plante obscure,
Au pauvre animal.
Plaiguez la laideur, plaiguez la piqûre,
Oh ! plaiguez le mal !*

*Il n'est rien qui n'ait sa mélancolie ;
Tout veut un baiser.
Dans leur fauve horreur, pour peu qu'on oublie
De les écraser,*

*Pour peu qu'on leur jette un œil moins superbe
Tout bas, loin du jour,
La vilaine bête et la mauvaise herbe
Murmurent : Amour !*

Ce poème, comme beaucoup d'autres de la plume de HUGO, fut comme une graine qui, symboliquement, prit racine dans le sol aride de mon esprit, graine dont la floraison attendait peut-être la lumière mystérieuse de l'initiation.

La poésie de Victor HUGO, surtout celle puisée dans ses deux recueils majeurs : Les Châtiments et Les Contemplations, fut le chemin décisif et privilégié vers l'une des œuvres les plus inépuisables et formatrices de l'Humanité.

Aux sources d'un humanisme républicain et laïque

Dans sa préface aux Contemplations (mars 1856), le poète dit, en quelques lignes simples et lumineuses, le trésor que chacun d'entre nous peut y trouver, et davantage encore pour nous, les Fils de la Lumière, qui reconnaissons notre Frère en le lisant car Victor HUGO est ce que nous appelons un franc-maçon sans tablier.

"L'auteur a laissé, pour ainsi dire, ce livre se faire en lui. La vie, en filtrant goutte à goutte à travers les événements et les souffrances, l'a déposé dans son cœur. Ceux qui s'y pencheront retrouveront leur propre image dans cette eau profonde et triste, qui s'est lentement amassée là, au fond d'une âme. (...) Nul de nous n'a l'honneur d'avoir une vie qui soit à lui. Ma vie est la vôtre, votre vie est la mienne, vous vivez ce que je vis ; la destinée est une (...)"

Victor HUGO connaît et respecte la Maçonnerie mais il n'a jamais voulu franchir le pas de l'initiation ; parmi les nombreux Frères avec qui il était en contact, le Frère américain CHASSAGNAC, grand Commandeur du Rite Ecossais de Louisiane, lui proposa en 1867 de devenir maçon ; HUGO déclina l'offre en ces termes :

"Vous avez raison, Monsieur : sans appartenir de nom à la Maçonnerie, je suis avec elle de cœur. Ma Franc-Maçonnerie (...), c'est l'Humanité"
[Lettre du 16 août 1867]

Victor HUGO a été, par contre, un des tout premiers militants de la Libre Pensée française; Jacqueline LALOUETTE, une des historiennes spécialiste de l'étude de ce Mouvement de la IIIème République, précise d'ailleurs que, dès 1850, il a été considéré, en France et dans le Monde, comme "LE" représentant de la Libre Pensée. Il est, en tant qu'écrivain et homme politique, l'un des premiers utilisateurs du mot "libre pensée" dans son sens actuel.

En 1879, il accepte d'être président d'honneur de la Société des libres penseurs et il participe, à ce titre, à une manifestation associative en faveur des enfants de la Libre Pensée du XIXème arrondissement de Paris ; il est, par ailleurs, avec Louis BLANC, président d'honneur de l'Union Démocratique de Propagande Anticléricale dont Paul BERT et notre Frère Victor SCHOELCHER sont membres. En 1881, il devient pré-

sident d'honneur de la Société de la Libre Pensée de Besançon, sa ville natale. Il est à noter que ces présidences sont permanentes, et non pas ponctuelles comme, par exemple, celles des Congrès de la Paix ou d'autres...

Cet engagement dans les rangs de la Libre Pensée marque l'un des tournants majeurs de l'évolution politique et spirituelle de Victor HUGO.

Son parcours politique épouse très étroitement l'histoire de la France : royaliste sous la Monarchie de Juillet (1814/1848) dont il est un des pairs, il devient un fervent républicain pendant l'éphémère seconde République, avant d'être le symbole vivant de la "République éternelle" dans l'exil, au titre d'opposant N°1 au second Empire.

Le coup d'Etat politique du 2 décembre 1851 du Prince Président Louis-Napoléon BONAPARTE - auquel il opposera son "coup d'éclat" littéraire : le terrible pamphlet NAPOLEON Le Petit - marquera son ancrage absolu dans le camp des républicains laïques. Un poème célèbre des Châtiments ULTIMA VERBA (1854) formule, de manière magnifique, sa décision de résister jusqu'au bout à la tyrannie instaurée par NAPOLEON III :

*J'accepte l'âpre exil, n'eut-il ni fin ni terme
Sans chercher à savoir et sans considérer
Si quelqu'un a plié qu'on aurait cru plus ferme
Et si plusieurs s'en vont qui devraient demeurer
Si l'on n'est plus que mille, eh bien, j'en suis ! si même
Ils ne sont plus que cent, je brave encore Sylla ;
S'il en demeure dix, je serai le dixième ;
Et s'il n'en reste qu'un je serai celui-là ! "*

Sa détermination restera intacte lorsque, le 18 août 1859, il refusera solennellement l'amnistie accordée par l'Empereur en ces termes :

"Fidèle à l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de ma conscience, je partagerai jusqu'au bout l'exil de la liberté. Quand la liberté rentrera, je rentrerai".

Victor HUGO tint sa promesse : il ne reviendra à Paris qu'après la chute du second Empire le 5 septembre 1870.

Sur le plan politique et social, on peut résumer la position de Victor HUGO par trois formules principales :

- Parlementarisme républicain
- Progressisme idéologique
- Réformisme social

Selon Jacqueline LALOUETTE, trois événements fondateurs vont constituer le mouvement et l'idéologie de la Libre Pensée, événements auxquels HUGO est indissolublement lié :

- La journée du 13 juin 1849 consécutive à l'expédition de Rome
- La discussion de la loi FALLOUX en 1850
- Le coup d'Etat du 2 décembre 1851

Victor HUGO est au cœur de ces 3 événements majeurs.

Lorsqu'il parle de "sa conversion définitive à la république", HUGO la date, non pas du 2 décembre 1851 - dont nous venons de parler - mais du 13 juin 1849. Rappelons le contexte historique : profitant d'un envoi de troupes françaises pour protéger l'Italie révoltée contre les troupes autrichiennes, le gouvernement français détourne la mission première de l'expédition militaire pour restaurer le Pape réactionnaire PIE IX sur le trône de Saint-Pierre et réprime à Paris une manifestation organisée en faveur de la liberté du Peuple Romain menacée par cette restauration théocratique ; le 19 octobre 1849, à l'Assemblée législative, HUGO, dans son discours "sur l'Affaire de Rome", accuse Rome et le parti clérical de haïr le progrès et la pensée.

Bien que déiste et spiritualiste, HUGO n'en est pas moins un ardent anti-clérical ; c'est la raison pour laquelle il va s'opposer, dans un discours parlementaire demeuré fameux, à l'adoption de la loi FALLOUX qui abandonne à l'Eglise une grande partie de l'enseignement ; ce discours sur la liberté d'enseignement préfigure tout ce que la Libre Pensée dira sur l'instruction publique et on y retrouve toutes les images que la Libre Pensée réutilisera. Ce discours est capital dans l'histoire de la Libre Pensée et il sert aujourd'hui de référence à tous les laïques attachés au caractère laïque de l'école publique. On y trouve cette exclamation sensationnelle : "Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures" [15 janvier 1850]. Victor HUGO voit dans la loi FALLOUX une arme du parti clérical

pour opérer une mainmise sur l'esprit des enfants ; il affirme, avec véhémence : "Je ne veux pas mêler le prêtre au professeur". L'Eglise ne pardonnera jamais à HUGO cette position et s'emploiera jusqu'à nos jours à discréditer sa mémoire.

L'humanisme républicain de HUGO est basé sur deux valeurs intimement liées : l'inviolabilité de la conscience et l'inviolabilité de la vie, d'où les deux piliers indissociables de son engagement :

- l'anticléricisme
- le pacifisme

De ce double engagement découlent tous ses combats :

- Défense de la liberté de la presse
- Défense de la liberté de l'enseignement, conçu comme nécessairement laïque
- Défense de la liberté des peuples contre toutes les oppressions
- Abolition de la peine de mort
- Promotion des États-Unis d'Europe pour garantir la paix entre les peuples
- Défense du principe souverain de l'enterrement civil

En lisant les écrits politiques rassemblés en un seul volume des "Œuvres complètes" sous le titre Politique (aux éditions Robert LAFFONT), on peut noter ici ou là, dans ce millier de pages denses, quelques formules saisissantes qui illustrent les deux sources du "vieil HUGO" :

- Le respect absolu de la liberté de conscience contre toute forme de cléricisme
- Le respect absolu de la vie spirituelle de l'homme contre la guerre et la peine de mort.

Un anticléricisme lyrique au service d'une laïcité flamboyante

Nous trouvons dans les écrits hugoliens la présence très forte d'un ANTI-CLERICALISME vigoureux au service de la liberté de conscience.

Actes & paroles I, page 212 :

"Deux censures pèsent sur la pensée : la censure politique et la censure cléricale ; l'une garrotte l'opinion, l'autre bâillonne la conscience".

A propos de l'enseignement cléricale, HUGO affirme :

"Cet enseignement inocule aux jeunes intelligences la vieillesse des préjugés ; il ôte à l'enfant l'aube et lui donne la nuit, et il aboutit à une telle plénitude du passé que l'âme y est comme noyée, y devient on ne sait quelle éponge de ténèbres, et ne peut plus admettre l'avenir". [Actes & paroles I, page 70]

Actes & paroles VI, page 713 :

"Abrutir est un art.

Les prêtres des divers cultes appellent cet art " liberté d'enseignement ". Ils n'y mettent aucune mauvaise intention, ayant eux-mêmes été soumis à la mutilation d'intelligence qu'ils voudraient pratiquer après l'avoir subie. Le castrat faisant l'eunuque, cela s'appelle l'enseignement libre".

Actes & paroles III, page 701 :

"L'enseignement des mosquées, des synagogues et des presbytères est le même ; il a l'identité de l'affirmation dans la chimère ; il substitue le dogme à la conscience, cet avertisseur. Il fausse la notion divine innée ; la candeur de la jeunesse est sans défense, il verse dans cette candeur l'imposture et, si on le laisse faire, il en arrive à ce résultat de créer chez l'enfant l'épouvantable bonne foi dans l'erreur".

Enfin, dernière citation dans ce registre qui nous servira de transition pour aborder la pacifisme du poète: Actes & paroles III, page 700 :

"Deux inviolabilités sont les deux plus précieux biens d'un peuple civilisé : l'inviolabilité du territoire et l'inviolabilité de la conscience. Le soldat viole l'une, le prêtre viole l'autre".

La Paix, Grand Œuvre de Vie

Venons-en maintenant à ce qui nous semble être au cœur de la philosophie politique de HUGO : son pacifisme qui, d'ailleurs, prend racine dans son combat permanent - et cela depuis sa jeunesse, avant même le tour-

nant des années 1848/1852 - pour l'abolition de la peine de mort. Le 18 décembre 1869, dans une lettre à son fils, Charles HUGO qui vient d'être condamné pour avoir soutenu des soldats frappés par des mesures disciplinaires, HUGO souligne bien l'étroite relation de son pacifisme avec les autres combats :

"Tu commets le crime de préférer comme moi à la société qui tue la société qui éclaire et qui enseigne, et aux peuples s'entr'égorgeant les peuples s'entraidant ; tu combats ces sombres obéissances passives, le bourreau et le soldat ; tu ne veux pas pour l'ordre social ces deux cariatides : à une extrémité, l'homme - guillotine, à l'autre extrémité l'homme - chassepot (...). Tu ne veux de hache qu'aux mains du pionnier dans la forêt et de glaive qu'aux mains des citoyens devant la tyrannie. Au législateur, tu montres comme idéal BECCARIA, et au soldat GARIBALDI. Tout cela vaut bien 4 mois de prison et 1000 francs d'amende".

Dans un essai intitulé Paris, Victor HUGO donne cette définition très lucide de la guerre :

"Qu'est-ce que la guerre ? C'est le suicide des masses. Mettez donc ce suicide aux voix ! Le peuple complice de son propre assassinat, c'est le spectacle qu'offre la guerre. Rien de plus lamentable. On voit là à nu tout ce hideux mécanisme des forces détournées de leur but et employées contre elles-mêmes. On voit les deux buts de la guerre ; nous en avons montré un (...) qui est le résultat : la misère. Maintenant, montrons l'autre qui est la cause : l'ignorance. Oh ! Ce sont là, en effet, les deux tragiques maladies. Qui les guérira augmentera la lumière du soleil". [Déclaration de Paix]

En réponse à un groupe de francs-maçons de Lyon, le 15 avril 1877, il écrit :

"Les gouvernements, tous monarchiques en ce moment, nous ont amenés, nous les peuples, à la situation que voici : au-dedans la misère, au dehors la guerre. D'un côté l'ouvrier qui chôme, de l'autre le soldat qui part. De là le problème à résoudre, problème qui s'impose aux penseurs, et qui contient tout l'avenir de la civilisation : faire que l'ouvrier travaille et que le soldat ne travaille plus ; en d'autres termes, remplacer l'œuvre de mort par l'œuvre de vie".

Ce texte, d'une étonnante actualité, porte une conviction pacifiste absolue et irréductible qui prend des accents lyriques dans le célèbre Discours pour VOLTAIRE qu'HUGO prononce le 30 mai 1878 à l'occasion du centenaire de la mort du grand écrivain :

"Ah ! Proclamons les vérités absolues ! Déshonorons la guerre. Non, la gloire sanglante n'existe pas. Non, ce n'est pas bon et ce n'est pas utile de faire des cadavres ! Non, il ne se peut pas que la vie travaille pour la mort (...). Arrêtons l'effusion du sang humain. Assez ! Assez ! Despotes. Ah ! La barbarie persiste, eh bien que la philosophie proteste. Le glaive s'acharne, que la civilisation s'indigne (...). Que devant les monarchies rêvant les guerres, (les philosophes) proclament le droit de l'homme à la vie, le droit de la conscience à la liberté, la souveraineté de la raison, la sainteté du travail, la bonté de la Paix ; et puisque la nuit sort des trônes, que la lumière sorte des tombeaux !"

Bien d'autres admirables citations pourraient être choisies pour témoigner de cette conviction constante en faveur de la paix dont a fait preuve le "Grand Vieux" (expression de FLAUBERT). On pourrait également faire référence à la poésie, et notamment à ce beau poème, le premier du recueil intitulé Liberté, Égalité, Fraternité :

*Depuis 6000 ans la guerre
Plaît aux peuples querelleurs
Et Dieu perd son temps à faire
Les étoiles et les fleurs.
(...)
L'acier luit, les bivouacs fument ;
Pâles, nous nous déchaînons ;
Les sombres âmes s'allument
Aux lumières des canons.*

*Et cela pour des altesses
Qui, vous à peine enterrés,
Se feront des politesses
Pendant que vous pourrirez,*

*Et que, dans les champs funestes
Les chacals et les oiseaux
Hideux iront voir s'il reste
De la chair après vos os !*

*Aucun peuple ne tolère
Qu'un autre vive à côté ;
Et l'on souffle la colère
Dans notre imbécillité. "*

La force de l'action de Victor HUGO en faveur de la Paix, c'est d'avoir, avec le talent de sa plume et la hauteur de son intelligence, démontré qu'elle ne peut naître que de la réalisation de la justice et du respect des valeurs humaines : "*La paix est une résultante. On ne décrète pas plus la paix qu'on ne décrète l'aurore*" déclare-t-il au Congrès de la Paix le 9 septembre 1875.

HUGO maître du Verbe dans l'Art du mot

Pour conclure notre propos - mais toute conclusion est impossible quand on parle de Victor HUGO - on pourrait simplement dire qu'HUGO n'est un "Maître d'Humanité" que parce qu'il fut un "Maître du Verbe" ; c'est grâce à la puissance des mots qu'il a pu donner à ses idées la capacité d'aller droit au cœur des hommes et de féconder ainsi leur esprit.

Dans un poème extraordinaire des Contemplations - "Ce que dit la bouche d'ombre" - on trouve ces vers lumineux :

*Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant
(...)
du sphinx Esprit humain le mot sait le secret
(...)
de quelque mot profond tout homme est le disciple ;
toute force ici-bas a le mot pour multiple ;
moulé sur le cerveau, vif ou lent, grave ou bref,
le creux du crâne humain lui donne son relief ;
la vieille empreinte y reste auprès de la nouvelle ;
ce qu'un mot ne sait pas, l'autre le révèle ;
les mots heurtent le front comme l'eau le récif ;
ils fourmillent, ouvrant dans notre esprit pensif
des griffes ou des mains, et quelques uns des ailes ;
comme en un âtre noir errent des étincelles,
rêveurs, tristes, joyeux, amers, sinistres, doux*

*sombre peuple, les mots vont et viennent en nous ;
les mots sont les passants mystérieux de l'âme.*

(...)

Le mot fait vibrer tout au fond de nos esprits.

(...)

de l'océan pensée il est le noir polype.

L'art du mot est donc le mot même de l'art du Grand HUGO ; c'est par cet art qu'il a vécu, qu'il a combattu la tyrannie, qu'il a magnifié la République et la liberté de conscience. C'est par cet art également qu'il a survécu et que, par delà les années et bientôt les siècles, son message nous est parvenu.

Dans la Préface à l'édition de ses œuvres complètes intitulée "Ne varietur", le poète fait cet aveu :

"L'homme qui trace ces lignes (...) est calme. A toutes les questions qui peuvent sortir de l'ignoré, il n'a qu'une réponse : je suis une conscience. Cette réponse, tout homme peut, ou a pu la faire. Si elle est faite avec toute la candeur d'âme sincère, cela suffit. Quant à lui, faible, ignorant, borné mais ayant voulu et cherché le bien, il dira sans crainte à l'ombre immense, il dira à l'inconnu, il dira au mystère : je suis une conscience ; et il lui semble sentir l'unité de la vie universelle dans cette tranquillité complète de ce qu'il y a de plus simple devant ce qu'il y a de plus profond".

Aux portes de la mort, le 31 août 1881, il écrit dans son testament comme s'il était dans le "cabinet de réflexion" avant de retrouver la Lumière :

"Je désire être porté au cimetière dans le corbillard des pauvres (...). Je repousse l'oraison de toutes les Eglises. Je demande une prière à toutes les âmes (...). Je vais fermer l'œil terrestre ; mais l'œil spirituel restera ouvert, plus grand que jamais".

N'en doutez pas ! En ce moment, HUGO nous regarde !

Bibliographie

Ouvrages de Victor HUGO

- Poésies & essais (10 vol.) Editions Cercle du bibliophile J.-J. Pauvert
- Œuvres complètes - Politique Editions Bouquins Robert Laffont
- Combats politiques & humanitaires Editions Classiques Pocket n°6254
- Ecrits politiques Editions Livre de poche références n°587
- Ecrits sur la peine de mort Editions Babel / Actes Sud / Labor n°58

Ouvrages sur Victor HUGO

- Un poète en politique - Les combats de V. HUGO par H. PENA-RUIZ & J.-P. SCOT Editions Flammarion
- La pensée religieuse de V. HUGO par C. LECOEUR Editions Bordas
- V. HUGO, le philosophe par C. RENOUVIER Editions Maisonneuve & Larose
- V. HUGO - Collection " Les géants de la littérature mondiale " Editions Pierre Charon

Revue

- V. HUGO, l'homme-océan Le Cahier de la Bibliothèque Nationale de France
- Hugoscope, V. HUGO un génie sans frontières Editions Portfolio / CNDP
- V. HUGO, deux siècles de légende Magazine littéraire n°405 (janvier 2002)
- V. HUGO, témoin & acteur de son siècle CNDP / Archives du Sénat
- V. HUGO, du cœur à l'œuvre CNDP / TDC n°827/3 (janvier 2002)
- V. HUGO, portrait d'un génie L'Histoire, N° spécial, N°261 (janvier 2002)
- Moi, Victor HUGO Télérama hors série
- V. HUGO, l'album du bicentenaire Figaro hors série

Articles Web

- V. HUGO & la Libre Pensée par Jacqueline LALOUETTE Compte rendu de la communication au Groupe HUGO du 25 février 1989
- HUGO politique (1872-1880) par Guy ROSA Groupe HUGO

[Ces deux articles sont consultables sur le site : <http://groupugo.div.jussieu.fr>]

Jean JAURES : sa vie est une oeuvre

Toute sa vie, cet homme a œuvré pour l'amélioration de la classe ouvrière, pour l'indépendance des institutions de la République, pour la laïcité, pour l'amélioration de la condition des femmes, pour la paix.

Jean Jaurès est né le 3 septembre 1859 à Castres dans le Tarn ; on est alors sous le règne de Napoléon III. C'est un enfant de la campagne, il travaille à la ferme. Une enfance sans histoire, il fréquente avec son frère une institution religieuse, il est déjà le meilleur élève de la pension Ségal. L'abbé Ségal fut le premier à prévoir que le petit Jaurès réaliserait un jour ses ambitions: être receveur des Postes! Ce serait là une belle promotion pour le fils d'un colporteur-cantonnier propriétaire d'une ferme; sa mère de bonne bourgeoisie était particulièrement pieuse.

Le petit Jean aime les études, les livres l'absorbent, il a pris l'habitude de lire en marchant.

1er en 1869, il a 10 ans, il entre au collège de Castres. Jusqu'en 1876, il est constamment 1er en classe; il aide souvent son frère Louis qui a choisi la préparation à l'Ecole Navale. Il maîtrise toutes les disciplines, entre autre le latin qu'il lit comme sa langue maternelle. Il domine le grec, il est très bon en physique et maîtrise l'allemand.

Un jour, un inspecteur général, M. Deltour, repère dans la classe de M. Germa, cet élève de rhétorique qui écrit des vers latins et qui s'impose dans toutes les disciplines. Il discerne en lui quelqu'un d'exceptionnel. Il se chargera de lui obtenir une bourse pour entrer dans une classe préparatoire à Normale Supérieure. Il lui trouvera une place dans un internat au collège Ste Barbe à Paris où il pourra suivre les cours du lycée Louis Le Grand.

- En octobre 1876, il quitte Castres pour Paris, il a 17 ans.

- En 1878, il remporte le premier prix du concours général et, il est reçu 1er à Normale Sup.

Il perd la foi mais accepte et tolère que d'autres la gardent ; il se sent de plus en plus proche des thèses de Jules Ferry, de Gambetta et des Communards.

A l'école, il fait le bonheur de ses camarades quand il raconte et imite les interventions des orateurs de l'Assemblée Nationale ou du Sénat qu'il

fréquente assidûment.

A Normale Sup, sa suprématie ne sera menacée que par un autre élève, brillant lui aussi, un parisien : Henri Bergson (fils d'une mère anglaise et d'un compositeur juif) qui excelle en maths et en philosophie.

- En 1880, il réussit l'agrégation de philosophie, il sera 3ème au classement national, Bergson 2ème, le 1er un nommé Lesbazeille dont la seule gloire bien éphémère fut d'être classé devant Bergson et Jaurès.

- En 1881, il est nommé professeur de philosophie au lycée d'Albi et à la faculté de Toulouse.

- En 1882, le père de Jean Jaurès, Jules Jaurès, meurt. Il a une peine immense mais pas de révolte, pas de cris déchirants mais une acceptation raisonnée de la douleur, de la disparition; la soumission à cet inséparable vide que la mort creuse.

Il va vivre avec sa mère d'abord à Albi, puis à Toulouse.

Il se passionne pour la politique. Un jour à la faculté, un conférencier se montre critique à l'égard de Jules Ferry ; Jaurès est présent par hasard, il va prendre la parole, il subjugue, il conquiert la salle. C'est un pas de plus vers l'engagement politique.

L'homme politique

Très jeune, Jaurès s'intéresse à la politique. Avant de se rallier aux socialistes, il sera radical.

En 1885, il a 26 ans. Il est accueilli sur la liste du parti radical; il a pour lui, son éloquence et sa générosité: "La République est un régime de contrôle, de discussion et de liberté!" dira-t-il.

Il part en campagne de ville en ville, s'adressant aux paysans, leur parlant leur langage et leur patois, il sera élu au 1er tour.

Quand on lui demande où il allait siéger, il répond : "Je ne ferai partie d'aucun groupe, d'aucune coterie et, enfant du peuple, je voterai toutes les réformes qui pourront améliorer le sort de ceux qui souffrent !".

Il sera député pendant 21 ans non consécutifs, un des plus assidus et attentifs à la chambre, ses adversaires reconnaissent tous son talent, son honnêteté, sa sincérité.

Il collabore à de nombreux journaux et revues, c'est d'ailleurs dans la "Petite République" que Jaurès publie les articles qui, plus tard rassemblés sous le titre "Les preuves" aideront à la révision du procès Dreyfus. Jaurès se rallie au socialisme et consacre toute sa vie à la lutte politique,

de la grève des mineurs de Carmaux en passant par l'affaire Dreyfus ou son engagement contre la peine de mort en 1908 (il faudra attendre 1981 pour qu'elle soit supprimée).

Qu'il soit député ou journaliste, il reste prof. Sa mission d'éducateur du peuple a changé de matière, il s'adresse non plus à des jeunes gens mais à des adultes devenus citoyens.

Quand il écrit, c'est sans rature, il ne se relit jamais.

En 1913, il refuse un poste de ministre que le Président du Conseil Gaston Doumergue lui offrait (au grand désespoir de sa femme).

Il mènera toute sa vie un combat pour la laïcité qui va au-delà de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour lui, la laïcité c'est :

- Le mode de penser du monde moderne et pour la France en particulier, celui de la société issue de la révolution;
- Un mode de penser associé au refus de la passivité et de l'indifférence idéologique;
- Un mode de penser ouvert sur les cultures du monde, non pour affirmer le culte des différences, mais pour favoriser la reconnaissance de la pluralité des cultures du genre humain.

Un jour, il conclut un discours pour "la laïque" en rappelant que les sociétés étaient, non pas le parti de la tolérance, mot injurieux pour les doctrines des autres, mais le parti du respect à l'égard de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe.

La défense de la République devient son objectif primordial. Dans ses discours à la Chambre, il s'indigne de toute son énergie contre les injustices. "Pour beaucoup de prétendus républicains" lance-t-il, "la République n'est que la substitution de l'oligarchie financière à l'oligarchie terrienne, du grand industriel au hobereau (gentilhomme campagnard), du banquier au prêtre et de l'argent au dogme".

En face de lui, il y a des politiciens féroces, des jeunes comme lui, aux dents longues ; le socialisme, selon eux, est une utopie dangereuse parce qu'elle menace l'ordre social dont ils sont issus. Ils ne comprennent pas la passion d'un Jaurès qui refuse de se laisser séduire. Il dira: "Allons au but, qui est la Justice, éclairons les esprits, affranchissons le travail. Une fois émancipé, tout homme cherchera lui-même le chemin!".

Voici quelques uns de ses farouches opposants:

- Barthou (contre qui il se battra en duel);
- Poincaré (ministre à 33 ans);
- Delcassé, Deschanel, Clémenceau...

Quand il doit parler à la Chambre, il prépare avec sérieux ses interventions. Malgré son travail de député, il continue à faire des conférences pour les étudiants, à écrire des articles pour la revue socialiste dans laquelle il commence à se démarquer des marxistes orthodoxes comme Lafargue ou Jules Guesde. On peut dire que c'est le prélude de ce qui se passera en 1920 au Congrès de Tour.

Depuis longtemps, Jaurès a envie d'avoir son propre journal. Aidé par Blum et Herr, il fonde "L'Humanité"; le titre a été trouvé par Herr.

Le 1er numéro paraît le 18 avril 1904. Actuellement, le journal porte encore à son sommaire: " Fondateur Jean Jaurès " et pourtant, entre le parti communiste dont l'Humanité est l'organe central, et la pensée de Jaurès, le fossé est immense.

Le 15 août 1904, à propos de la séparation des Eglises et de l'Etat, il écrit : "Cet obsédant problème doit être résolu pour que la démocratie puisse se donner toute entière à l'œuvre immense de réforme sociale et de solidarité humaine que le prolétariat exige". Il précise même que la loi de séparation doit être votée dans les premiers mois de 1905.

Malgré toutes ces occupations, il passe une thèse latine et une thèse de philosophie.

En 1906, il est réélu député de Carmaux mais il perd sa mère, ce sera un déchirement.

Défenseur de la classe ouvrière

- 1891 / Fourmies : ville ouvrière avec ses filatures de laine

On travaille 12 heures par jour à cette époque, et souvent, on entre à l'usine à l'âge de 12 ans.

Plusieurs grèves ont éclaté le 1er mai 1891. La troupe ouvre le feu : 9 morts.

Jaurès d'abord indécis prend position dans la Dépêche : "Le vrai crime de Culine, cet ouvrier père de 4 enfants, c'est d'avoir été l'organisateur des forces ouvrières, et socialiste.

- 1892 / Grève des mineurs de Carmaux

Les mineurs ont un leader, Calvinac, qui devient maire. Il doit s'absenter pour exercer sa fonction. On lui refuse les congés qu'il demande. Il passe outre le 2 août ; il est licencié. Le 15 août, les mineurs exigent la réinté-

gration de Calvignac. La grève va durer 10 semaines.

Jaurès s'engage.

Le nouveau Président du Conseil, E. Loubet, a fait envoyer 1500 hommes de troupe (1 soldat pour 2 grévistes). Le 30 octobre, Calvignac est réintégré.

En janvier 1893, Jaurès devient le candidat désigné par les mineurs de Carmaux pour les législatives ; il est élu.

- 1895 / Grève des verriers de Carmaux

Jaurès se rend à Carmaux pour essayer de faire rendre raison au directeur Resseguier qui a licencié 2 syndicalistes. Le 15 août, Resseguier licencie tout le monde.

Jaurès va organiser des collectes, des souscriptions et animer des débats de ville en ville.

- 1896 / Création de la verrerie ouvrière d'Albi

Jaurès a compris que tout espoir d'accord avec Resseguier était vain, il mûrit un grand projet : permettre aux ouvriers licenciés de créer une verrerie dont ils seraient les maîtres. Ce serait la verrerie ouvrière à Albi.

Ils bâtissent eux-mêmes leur usine. Certains ouvriers qui ont laissé femme et enfants à Carmaux, font le trajet à pieds tous les jours 32 kilomètres ; plusieurs meurent d'épuisement.

La verrerie est achevée le 20 octobre 1896, 9 mois après l'exode de Carmaux.

Jaurès prend la parole à l'inauguration après tous les autres orateurs. Il a rédigé un discours mais devant l'émotion de tous ceux qui sont venus l'écouter, il en improvise un et le grand orateur communique avec son public. Il aime ces gens simples et sincères qui ont tous lutté pour en arriver là. L'émotion est immense.

- 1907 / Révolte des vigneron du midi

Ils sont des centaines de milliers à manifester pour protester contre la chute des cours, l'usage du sucre et la surproduction. Clémenceau laisse monter le mouvement espérant qu'il s'éteindra de lui-même et que "Tout finira par un banquet".

En fait, la préfecture de Narbonne est saccagée, les troupes au recrutement régional se rebellent, marchant crosses en l'air sur Béziers ; chacun chante avec Montheux.

Les cuirassiers du 139ème ont tiré, eux ; il reste les morts et une dizaine de blessés.

Jaurès soutient l'action des vigneron. Il n'est plus député mais, devant 5000 parisiens, le jour même où la Chambre votait une loi contre la fraude, texte qui allait permettre de lutter contre la crise viticole, il dénonce Clémenceau qui a opposé la force, faisant arrêter le maire de Narbonne. Il parle de ce midi qu'il connaît, car lors de la construction de la verrerie ouvrière, il s'était rendu à Narbonne ; il avait soulevé l'enthousiasme des paysans et récolté des fonds.

L'avant guerre

En 1903, l'Europe, le monde se trouvent à un croisement de leur destin ; il s'en faut de peu que la guerre n'éclate entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc. Jaurès est obsédé par les menaces contre la paix, surtout pendant la guerre des Balkans, en 1912 et 1913.

En 1910, il a rédigé une importante proposition de loi consacrée à l'armée nouvelle qui ne verra jamais le jour, et dans laquelle il préconise une organisation de la défense nationale fondée sur la préparation militaire de l'ensemble de la nation.

Il mènera une vigoureuse campagne contre la loi des 3 ans de service militaire votée en 1913. C'est le magnifique rassemblement du Pré Saint Gervais du 23 mai 1913, qui réunit 150 000 personnes.

Les haines se déchaînent contre Jaurès. Mourras dans "L'Action Française" écrit "Il faut citer Jaurès, non seulement comme agitateur parlementaire funeste mais comme l'intermédiaire entre la corruption allemande et les corrompus de l'antimilitarisme français".

En 1913, Léon Daudet publie un volume sous le titre "L'Avant guerre" qui a un grand succès. Le procès en diffamation qui démontre que les documents sont faux ne changera rien.

L'Echos de Paris écrit: "L'Europe entière incertaine et troublée, s'apprête pour une guerre inévitable dont la cause immédiate lui demeure encore ignorée mais qui s'avance vers elle avec l'implacable sûreté du destin". On assiste à une véritable mise en condition du pays pour créer un état d'esprit.

Agathan écrit dans "l'Opinion" : "Une guerre m'amuserait, elle nous amuserait tous", "Un jour vint la boxe qui nous redonne enfin le goût du sang", "La guerre n'était pas une bête cruelle et haïssable, c'était du sport pour de vrai tout simplement".

Bergson mêle sa voix à celle du grand concert antijaurésien. Jaurès prononce discours sur discours, parcourt la France et l'Europe ; il espère encore que la paix vaincra. Il reçoit des menaces de mort. On défile à Paris avec des slogans "Vive l'armée", "Vive la guerre", "A Berlin". Il sera assassiné le 31 juillet au café du croissant par Raoul Villain. La guerre sera déclarée le 3 août 1914. Jaurès sera enterré le 4 août. Sa dépouille traversera Paris jusqu'à la gare d'Orléans. Il sera inhumé à Albi.

Le 3 juin 1918, son fils Louis est tué sur le front ; aspirant, il disait: "Quand on a l'honneur d'être le fils de Jean Jaurès, on doit donner l'exemple. L'internationalisme philosophique n'est point incompatible avec la défense de la patrie quand la vie de celle-ci est en jeu".

R. Villain sera jugé en 1919 par un jury de 12 bons français qui n'ont pas fait la guerre ; un seul est salarié, les autres sont de solides bourgeois. Par 11 voix contre 1, Villain est acquitté ; la femme de Jean Jaurès est condamnée aux dépends.

En 1919, auront lieu ce qu'on peut appeler les vrais obsèques de Jaurès. 150 000 personnes se rendent au Square Lamartine où se dresse le buste de Jaurès.

Depuis 1924, Jaurès repose au Panthéon ; les mineurs de Carmaux y porteront le cercueil de Jaurès depuis le Palais Bourbon.

R. Villain sera assassiné en 1936 par des républicains espagnols à Ibiza, au début de la guerre civile espagnole.

Ainsi, venait de disparaître l'un des hommes les plus brillants du XXème siècle.

C'était un maçon sans tablier.

Et pour terminer par cette anecdote :

Un jour, le père du Général de Gaulle emmena Charles à l'Assemblée Nationale en lui disant "Viens écouter un des plus grands orateurs de l'Histoire".

Bibliographie

- Max Gallo "Le grand Jaurès"
- François Fontvieille - Alquier "Ils ont tué Jaurès"
- Marcelle Auclair "La vie de Jean Jaurès"

Au miroir de la laïcité

L'enseignement du fait religieux

Histoire des religions, laïcité de la République et de l'Etat , connaissance de l'histoire de l'Art, enseignement du fait religieux et non des religions, les différences et les nuances peuvent apparaître comme minimales entre ces différents concepts ... et pourtant il est primordial de bien connaître les sens profonds de ces différentes approches avant de porter une appréciation sur ces expressions.

Les conclusions du rapport Debray

L'ex-ministre de l'Education Nationale Jack Lang a confié au philosophe Régis Debray une mission de réflexion et de propositions concrètes sur l'enseignement du fait religieux à l'école. Pour expliquer le pourquoi de cette mission, on peut citer Jack Lang : "Sans privilégier, s'entend, telle ou telle option spirituelle, en écartant délibérément tout enseignement religieux, les professeurs abordent les religions comme éléments marquants et, pour une large part, structurants, de l'histoire de l'humanité, tantôt de l'histoire de l'humanité, tantôt facteurs de paix et de modernité, tantôt fauteurs de discorde, de conflits meurtriers et de régression. C'est donc bien dans le cadre des disciplines existantes - non dans celui d'une hypothétique nouvelle matière scolaire - que la question du fait religieux doit être présentée. L'exercice, cependant est malaisé pour nombre d'enseignants. Mieux former l'ensemble des professeurs à traiter sereinement du fait religieux s'avère une nécessité. Une autre citation : "La République, à bon droit, ne reconnaît aucun culte ; doit-elle pour autant refuser d'en connaître ?".

Mais revenons aux décisions de l'ex-ministre, qui reprennent l'essentiel des recommandations de Régis Debray :

- D'abord partir de l'existant : dans les programmes actuels l'histoire des religions, le fait religieux sont enseignés dans les cours de lettres, histoire, arts plastiques, musique, philosophie...

- Former et informer ; créer un réseau universitaire, un institut européen en sciences des religions ; la formation initiale des professeurs comprendra un enseignement de philosophie de la laïcité et d'histoire des religions. Au lycée, seront développées par exemple des approches interdisciplinaires et transversales pour permettre de replacer les grands faits religieux dans l'évolution des sociétés et des civilisations.

Quelle analyse ?

Deux avis peuvent être exprimés à ce propos :

- Un 1er, franchement opposé aux propositions Lang. Cet ex-ministre a créé notamment un CAPES de religion, ce qui préfigure un enseignement des religions et non d'histoire des religions. Il n'y a pas d'inculture religieuse mais une indifférence aux faits religieux grâce à la laïcité. L'histoire des religions existe déjà dans les programmes scolaires ; ce n'est pas la peine d'en rajouter. Le statut d'Alsace-Moselle, la Charte Européenne des Langues Régionales sont des menaces pour une République une, indivisible et laïque.

- Un second avis, favorable aux propositions Lang. Notre société redécouvre une dimension spirituelle, les débats religieux existent à l'intérieur et à l'extérieur des églises ; les écoles religieuses ont le monopole de l'enseignement des religions. Il est utile d'informer les élèves sur les faits religieux, de ne pas les en soustraire. Il existe, certes, déjà des cours, des matières mais cela se fait de manière parcellaire, dispersée. Les élèves n'ont pas de synthèse des faits religieux. Faut-il instaurer une matière à part entière, une discipline ? ; des travaux transversaux entre plusieurs matières pourraient donner plus de sens au manque de cohérence entre les programmes. L'enseignement traditionnel a en partie échoué dans la connaissance des faits religieux. L'éducation au fait religieux peut contribuer à lutter contre les intégrismes et à faire diminuer la violence. A ce propos, on peut citer Régis Debray "Si la laïcité est inséparable d'une visée démocratique de vérité, transcender les préjugés, mettre en avant les valeurs de découverte (l'Inde, le Tibet, l'Amérique) desserrer l'étau identitaire, au sein d'une société plus exposée que jadis au morcellement des personnalités collectives, c'est contribuer à désamorcer les divers intégrismes, qui ont en commun cette dissuasion intellectuelle : il faut être d'une culture pour pouvoir en parler. C'est en ce sens précisément, et sans exclure d'autres confessions, qu'on peut avancer : la laïcité est une chance pour l'islam en France et l'islam est une chance pour la laïcité". A condition d'être intransigeant sur le principe de laïcité, de ne pas confondre enseignement de l'histoire des religions et enseignement des religions, de ne pas en faire une matière unique, de confier cet enseignement à des enseignants mieux formés, on pourrait être favorable aux propositions exposées ci-dessus". Le philosophe Henri Pena-Ruiz a écrit : "L'école laïque n'est ni l'école sans Dieu ni l'école avec Dieu mais l'école de la liberté".

La distinction entre sphère publique et sphère privée est-elle toujours aussi pertinente ?

On pourrait dire à ce propos, qu'en même temps que se définissait un espace public, on laissait à l'espace privé tout ce qui relevait de l'ordre du religieux, de la morale, des rapports familiaux, des rapports hommes - femmes. L'Etat n'avait pas à intervenir dans cette sphère privée qui semblait relever exclusivement de choix individuels, lesquels n'avaient pas à interférer dans une sphère publique réservée au politique et au social. Les femmes et les enfants ne sont plus abandonnés au silence clos des familles qui a fait que jusqu'à une période récente, les maltraitances de toutes sortes demeuraient enfouies au fond des secrets familiaux. Il n'y a pas là atteinte à la liberté de conscience mais volonté de reconnaissance pleine et entière des droits des femmes et des enfants.

A l'inverse, la diversité culturelle, la tendance à la disparition de modèles familiaux fermés, la revendication d'une existence personnelle, la diffusion de l'éducation, la facilité de communiquer, ont conduit à l'expression des identités personnelles et culturelles dans ce qu'il est convenu d'appeler la sphère publique. Pour reprendre une formule devenue habituelle, nous sommes dans la situation où chacun puise, à son gré mais aussi selon l'espace de liberté dont il dispose. En fait de séparation entre la sphère publique et la sphère privée, c'est bien de dialectique dont il faut parler. On ne s'étonnera donc pas que l'ampleur de ces mutations engendre un désarroi qui peut déboucher sur des replis identitaires ou fondamentalistes divers, mais aussi sur l'attrance pour l'irrationnel autoritaire des sectes. C'est pourquoi les laïques en appellent aujourd'hui à l'Etat, en particulier pour lutter contre les sectes, sans éviter toujours une contradiction avec leurs principes de séparation (entre Etat et cultes) et de liberté religieuse que les sectes exploitent fort habilement.

Pour conclure, on peut citer la conclusion du livre blanc de la laïcité (livre édité par le Grand Orient de France) "Elle n'est pas une notion passéiste mais au contraire une idée de progrès. Elle repose sur des principes humanistes forgés au cours de l'histoire. Elle est une affirmation forte de sens et de valeur au service de la liberté individuelle. Elle est le plus sûr garant de la paix civile. Elle porte en elle une morale personnelle et une éthique sociale. Elle est action et volonté, voire résistance, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique".

La laïcité : valeur personnelle - valeur politique ?

Connue comme cadre politique, la laïcité peut-elle aussi être vécue comme valeur spirituelle et personnelle ?

Elle fonde notre République

La laïcité est comprise comme un processus historique en France qui a mis en œuvre le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Conséquences pratiques : dans les lieux publics, l'Etat doit respecter, au travers de ses représentants, une stricte neutralité en matière de religion :

- L'école laïque, gratuite et obligatoire est le lieu privilégié de cette laïcité: aucun signe religieux n'est admis de manière ostentatoire ou prosélyte car il contrevient au principe d'égalité entre les élèves que les enseignants doivent faire respecter. L'Ecole forme des enfants citoyens, c'est-à-dire des individus, indépendamment de leur croyance, de leur origine ethnique, culturelle ou sociale... etc.

- Outre l'école, tous les lieux publics sont assujettis à la même règle (hôpitaux, services administratifs ou publics, espaces publics ...etc).

Donc, la laïcité est une valeur politique et juridique. Elle fait partie d'un contrat social inhérent à la démocratie française.

Mais cette organisation des pouvoirs présuppose et implique un ensemble de valeurs, dont la laïcité est le centre de gravité. Pourquoi ?

Parce que, au-delà de l'organisation des pouvoirs publics, la laïcité affecte les individus, non seulement en tant que citoyens, mais en tant que personnes.

La question se pose donc à plusieurs niveaux :

- la laïcité est-elle une valeur en elle-même? Ou bien est-elle un cadre neutre, c'est-à-dire vide de valeurs? Car en démocratie, il y a une pluralité et une coexistence de toutes les valeurs. Aussi un Etat laïque est celui qui organise ce lieu de neutralité par rapport à toutes les valeurs.

- Si la laïcité est une valeur en elle-même, elle ne peut être un cadre car mal comprise, elle peut-être germe d'intolérance pour d'autres valeurs.

Est-elle un cadre formel ou (et) une valeur ?

Si la laïcité est un cadre, elle ne peut être elle-même une valeur en soi. Car un cadre politique n'est pas une valeur c'est simplement une manière d'organiser la séparation Eglise / Etat. C'est une non-valeur, quelque chose de minimal, de neutre par rapport aux valeurs.

Il peut donc y avoir une opposition entre cadre et valeur - structure et valeur.

- Cela voudrait dire que la laïcité ne pourrait être universalisable à tous les pays et à toutes les cultures. La laïcité, c'est-à-dire la séparation des églises et de l'Etat, serait un événement relatif à l'histoire de la France où il est apparu nécessaire de limiter les pouvoirs de l'Eglise dans la société et dans les consciences. Le combat, au 19ème siècle, entre cléricaux et anti-cléricaux recoupe, en effet, un combat entre monarchistes et républicains, droite et gauche, conservateurs et progressistes... etc. La laïcité serait donc une valeur relative et limitée: d'où le conflit possible entre la laïcité comme valeur universelle et la laïcité comme valeur relative.

Aller du politique au spirituel ?

Mais un cadre et une valeur s'adressent à des personnes, c'est-à-dire que la laïcité n'est pas seulement centrée sur ce qui est juridico-politique mais sur ce qui est moral et personnel. Suffit-il en effet à un citoyen d'un pays de respecter la laïcité de l'Etat, c'est à dire une obligation formelle? En effet, la laïcité suppose un consensus sur des valeurs qui la soutiennent (un enseignant peut-il faire respecter la laïcité si lui-même n'adhère pas ou n'est pas convaincu des valeurs qu'elle implique ?). Autrement dit, suffit-il d'obéir à la loi juridique ou (et) convient-il d'obéir à une autre loi, qui est de nature morale celle-là?

Poser la question de la laïcité comme valeur personnelle, c'est en déplacer le centre de gravité : aller du politique au spirituel et au moral. Les "Instits" de la IIIème République ne faisaient pas que mettre en œuvre la laïcité à l'école, ils vivaient de valeurs (tolérance, respect, humanisme, égalité...etc) qu'ils transmettaient par l'éducation. Ils avaient de la laïcité une vision morale et idéale (au sens d'avoir un idéal).

Dans la dévaluation de la laïcité aujourd'hui, ne faut-il pas voir le simple respect d'une règle obligatoire, vidée de "L'esprit laïque", c'est-à-dire de la laïcité comme valeur personnelle ? Si être un enseignant laïque n'est qu'un statut social, cela n'implique pas d'en faire une valeur personnelle.

Mais si la laïcité est une valeur, alors, elle s'adresse à la conscience (morale et spirituelle), à la conscience de chacun en tant que personne. Cela n'est donc pas seulement un statut. L'esprit sans les œuvres est une chose morte, mais les œuvres sans l'esprit sont tout aussi mortes.

Un besoin de la personne

Il faut donc aller plus loin: se demander s'il est possible que la laïcité soit une valeur personnelle, spirituelle, éthique et morale. Peut-on se donner la laïcité comme idéal moral, c'est-à-dire au-delà de ce que requiert la loi de l'Etat?

C'est une question difficile car :

- Si la laïcité n'est qu'un cadre juridique, elle ne peut pas être un idéal moral: il n'y a pas de continuité entre le politique et le moral, ce sont deux concepts de nature complètement différente.

- Si la laïcité est une valeur morale, elle transcende le cadre juridique et se fonde comme valeur universalisable. Une valeur universelle peut être partagée par tous les hommes et dans toutes les cultures car elle est transcendante.

Dans cette perspective, elle peut être un idéal moral car on peut la vouloir universellement comme étant une des meilleures formes d'organisation des sociétés et d'idéal moral commun à tout homme. Ce serait une valeur humaniste qui pourrait enrichir le chemin de chacun en tant qu'individu, et de tous en tant que principe universel.

Entre le politique et le spirituel

Il est difficile de décider si la laïcité n'est qu'un cadre politique ou (et) une valeur universelle, spirituelle. Es-ce pour autant indécidable ?

La laïcité serait une valeur parmi d'autres qui sont toutes aussi importantes (justice, égalité, bonheur, paix, ...etc). Ces valeurs peuvent nourrir intérieurement les personnes dans leur recherche de "sagesse". La laïcité peut-elle être une sagesse parmi d'autres ?

Enfin, la laïcité comme valeur exclusive pourrait aboutir à un laïcisme, c'est-à-dire à un système clos mais absolu, contraire en particulier, à l'esprit maçonnique. Le laïcisme est borné et étroit, il est une déviation en ce qu'il inciterait à être imposé comme valeur à tous.

Un cadre formel laïque s'impose s'il y a un consensus social. Car, un cadre relève de la loi, il est de nature rationnelle, alors qu'une valeur relève du choix de chacun : la valeur est au-delà du rationnel et de la loi. Elle concerne la liberté. Or, la liberté n'est pas totalement rationnelle et les choix des personnes ne relèvent pas que de la raison.

Le spirituel est au-delà de la raison : il est une aspiration vers le haut, un idéal moral. Est-il problématique de dire que la laïcité, en tant que valeur, pourrait en être le moteur ?

*A l'horizon d'une
spiritualité laïque*

La laïcité au cœur du message de l'Initiation

Par delà les enjeux et les défis de la sécularisation (qui ne doit pas être confondue avec la "laïcisation"), la laïcité est, pour les femmes et les hommes de bonne volonté, une école de liberté dans laquelle les francs-maçons, plus particulièrement, cherchent les fondements d'une "spiritualité laïque" agissante.

Cette spiritualité maçonnique a vocation à être la source du perfectionnement moral de l'Humanité et constitue le principe d'action permettant de transformer et d'orienter le monde dans le sens des idéaux humanistes des Francs-Maçons.

La laïcité, préoccupation constante des francs-maçons

La laïcité est une préoccupation constante pour les francs-maçons qui en font à la fois l'objet de leur réflexion en Loge et le principe de leur action dans la société profane. La laïcité est une méthode qui leur permet d'exporter à l'extérieur du Temple les valeurs acquises à l'intérieur.

C'est dans cet esprit, conforme à la tradition maçonnique, que l'ensemble des Frères de Triple Union & Amitié a poursuivi ses travaux sur la question de la laïcité en cherchant toujours à en approfondir la signification, la portée et l'essence, ceci dans la perspective de la commémoration du centenaire de la loi du 9 décembre 1905 dite "Loi de séparation des églises et de l'Etat".

Cette réflexion commune a, bien sûr, vocation à être élargie et partagée.

Progressivement, plusieurs pistes de réflexion se sont ouvertes, et notamment celles-ci :

- La laïcité est-elle nécessairement liée au combat anticléric ? L'anticléricisme entre-t-il dans la définition de l'esprit laïque, pas seulement sur le plan historique mais plus fondamentalement dans son essence même ?

- La laïcité est-elle simplement une construction juridique et politique ou bien rejoint-elle, au quotidien, en ce qui concerne la conduite de notre existence, une valeur plus personnelle ?

- Quelles sont les raisons de l'incompréhension actuelle envers la laïcité institutionnelle dont on perçoit les signes au travers de l'interrogation générale - voire de la suspicion - qui porte sur ce qu'il est convenu d'appeler, bien à tort, "l'exception française" ? Cette incompréhension est-elle de nature à remettre en cause la laïcité et à ouvrir le chantier de sa "déconstruction" pour la rebâtir sur d'autres bases ?

La laïcité, école de liberté

La laïcité n'est pas indépendante de l'histoire. La genèse progressive de l'idée de laïcité, plus particulièrement en Occident, doit être mise en relation avec l'avènement de la science et les progrès de la raison. Cette histoire culmine, bien entendu, avec l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 à laquelle la Franc-Maçonnerie n'est pas étrangère. Mais cette loi n'est pas la fin de l'histoire ; comme toute conquête majeure, elle ouvre un chemin et, peut-être, un monde nouveau où l'homme doit et pourra inventer d'autres formes sociales et faire valoir d'autres valeurs.

Indépendamment de ses contenus, la laïcité est l'expression radicale de la liberté individuelle : elle est, en effet, intrinsèquement liée à la capacité de la conscience humaine de prendre de la distance par rapport aux dogmes, à tous les dogmes ! Elle permet de mettre en œuvre les conditions d'une "société ouverte" par opposition à une "société fermée".

On peut, à partir de là, décliner toutes les conséquences prévisibles de l'affirmation de la laïcité.

La dimension paradoxale de la laïcité

La première d'entre elles consiste à lutter contre l'hégémonie des églises, de toutes les églises ! non pas pour interdire une "institutionnalisation" de la foi mais bien plutôt pour garantir la liberté de chacun contre la mainmise du religieux sur les consciences et les corps, au nom d'une conception intransigeante et exclusive de la croyance.

De ce point de vue, l'anticléricalisme n'est pas une doctrine, encore moins une "arme de guerre", mais c'est tout simplement un "principe de précaution" qui vise à neutraliser toute instrumentalisation de la foi par un clergé autoproclamé avide de régenter la société et de lui imposer sa pensée, c'est-à-dire une pensée unique ! Le croyant honnête, quelle que soit sa religion, trouve dans le parti clérical son pire ennemi, dans la mesure où ce dernier contribue à dénaturer la force spirituelle de sa foi pour la transformer en puissance temporelle de domination...

La liberté ne se divise pas : si on aspire à la liberté de croire ou de ne pas croire, il est nécessaire d'étendre son empire au-delà des limites de la foi, sauf à considérer que celle-ci constitue la limite à l'intérieur de laquelle toute chose doit être pensée et hors de laquelle rien n'est possible.

Peut-être faut-il évoquer ici la dimension paradoxale - et non pas ambiguë - de la laïcité, car on ne peut penser librement que s'il y a un cadre permettant cette liberté ! Cela suppose donc, par delà l'établissement résolu de la laïcité sur le plan institutionnel, de reconnaître et de promouvoir une spiritualité plus vaste que celle qu'incarne l'ensemble des religions. La laïcité manifeste l'existence pacifique d'une "spiritualité adogmatique" qui récuse, dans son principe et son contenu, le monopole du religieux dans le domaine des convictions et de la recherche spirituelle.

La laïcité, principe auto-fondateur

La laïcité a une valeur universelle et originaire dans la mesure où elle est fondatrice de la liberté de pensée. Cependant, il faut se garder de donner une définition purement formelle et abstraite de la laïcité : elle porte un humanisme lucide dont le regard est dégagé des dogmes ; elle ne méconnaît pas l'effort de perfectionnement auquel s'engage tout homme dans la voie du "devenir laïque", c'est-à-dire qui aspire sans cesse à se libérer aussi bien des prisons multiformes du monde profane que des murs intérieurs. Comme l'a suggéré un Frère, la laïcité, en tant que "Cadre d'apparition des valeurs communes de l'humanité, est à la fois un contenant et un contenu".

La laïcité, école de liberté, est une forme de pensée mais aussi une formation intellectuelle qui englobe tous les processus de séparation ; en ce

sens, la laïcité est un principe auto référencé, auto-fondateur. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, un option spirituelle particulière issue de la diversité des orientations possibles de l'esprit : elle est ce par quoi toute pensée peut naître, non pas parce qu'elle la conditionne, mais parce qu'elle rend possible l'ensemble des exercices spirituels nécessaires à son éclosion et à son déploiement infini.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il convient de rappeler brièvement quelques évidences afin d'éviter certains malentendus fréquents :

- La laïcité n'est pas hostile à la religion puisqu'elle adopte à son égard une attitude rationnelle qui peut aller de la "bienveillance réservée" à l'indifférence sans animosité (c'est l'article 2 de la loi de 1905 !) ; elle n'exècre que le fanatisme et le cléricalisme associés à l'obscurantisme et à la superstition (il est à noter, à ce propos, que la loi de 1905 ne s'occupe que de l'organisation des cultes dans la société politique sans jamais s'immiscer dans un quelconque débat doctrinal).

- La laïcité n'est, en soi, incompatible avec aucune des formes que peut prendre l'esprit puisqu'elle donne librement à l'homme le droit aussi bien de toutes les emprunter que de les ignorer toutes sans, pour autant, craindre d'être inquiété et d'avoir à se justifier.

- La laïcité ne doit pas non plus être confondue avec la tolérance qui est un sentiment moral faisant appel à la "loi du cœur" et à la vertu, toujours inégalement partagées ; c'est, selon une expression heureuse de Danièle SALLENAVE, "Le principe d'indifférence envers les différences" afin que celles-ci ne deviennent pas une détermination mutilante qui discrimine et retranche l'homme de sa propre universalité. En effet, la Raison nous conseille de dire à l'enfant qu'une différence rebute : "Malgré la différence, cet enfant est comme toi !" , plutôt que de lui dire : "Aime-le parce qu'il est différent de toi !" ; on ne peut pas exiger l'amour mais on peut commander le respect, même si on doit espérer qu'un jour la fraternité sera unanime et sans limite...

L'universalité problématique de la laïcité

La laïcité est, nous l'avons déjà dit, une valeur humaine - peut-être la plus éminente de toutes - valable pour tout homme, dans toute société et en

tout temps ; or, c'est justement envers cette affirmation que la polémique apparaît régulièrement, soit pour la contester, soit pour la minorer en faisant de la laïcité une notion très restrictive indissociable de "l'exception française".

Cette controverse concerne indirectement le thème de notre réflexion : la laïcité est-elle un outil ou une valeur ? Répondre à la question, ce sera finalement trancher le débat !

D'un point de vue historique et politique, il est indéniable que la laïcité, telle qu'elle a été posée par le législateur en 1905, est un outil d'émancipation de l'homme dans la société et de la société toute entière ; à la fois expression de la liberté individuelle et décision de la république d'organiser l'autonomie de la sphère politique, la laïcité ne se soutient pas d'elle-même : il faut un Etat républicain, fondé sur le pacte social, pour la vouloir expressément.

La laïcité est, en quelque sorte, le lien organique entre le citoyen et la société civile : en tant que principe, elle reconnaît le citoyen dans l'exercice de ses droits civiques et politiques tout en assurant le respect de la singularité de l'individu comme personne juridique ; mais, en tant que fondement des libertés publiques, c'est-à-dire de la paix civile et de l'ordre social, elle ne reconnaît pas l'être social assujéti à une communauté particulière, sauf à le considérer comme la partie indivisible du corps politique.

La laïcité, philosophie des droits de l'homme

La laïcité est donc, par le principe même de la séparation qu'elle incarne, l'articulation de l'universalité de la liberté humaine et de la singularité de l'individu comme être de droit : mais cette liberté serait abstraite si elle n'était pas à l'usage d'une personne qui en a besoin chaque jour pour vivre et réaliser des projets concrets. L'individu serait trop isolé et en situation de faiblesse - pour tout dire sous influence - s'il ne pouvait pas exercer sa liberté en dehors de la communauté particulière à laquelle il appartient. SEPARATION, pour le citoyen, cela veut dire, en même temps, être en mesure d'assumer sa volonté par l'exercice public de sa liberté, que garantit la société politique, et revendiquer, pour lui-même, la responsabilité de ses choix sans se réclamer d'une quelconque autorité de tutelle.

Double séparation donc, que résume parfaitement la Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen de 1789 en ces articles 3 et 10.

Pour mémoire :

- Art.3 : *"Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément"*.

- Art.10 : *"Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi"*.

Bien sûr, ni dans la déclaration de 1789, ni dans celles de 1793 et de 1795, on ne trouvera mention, encore moins une définition, de la laïcité en tant que telle, mais l'idée est déjà là en filigrane dans les textes, et se confond avec la philosophie des droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si l'article 1er de la loi de 1905 formule la synthèse des articles précités : *"La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées (par la loi) dans l'intérêt de l'ordre public"*.

On retrouve dans cet article l'articulation entre "L'universel concret" (= la liberté absolue de conscience de l'individu) et la singularité de "L'homme de conviction" qui se réfracte dans le pluralisme des différentes options spirituelles (= libre exercice des cultes - notez le pluriel !) ; mais on y perçoit également la double séparation déjà évoquée, d'une part entre "L'être rationnel" doué de conscience et "L'être spirituel" libre de pratiquer, et d'autre part entre le citoyen du corps politique et le membre actif de la société civile soumis à la loi de la République.

Cette double séparation repose d'ailleurs sur la distinction élémentaire entre la liberté religieuse et la liberté de conscience qui l'englobe et la transcende à la fois. N'oublions pas non plus que cela s'opère dans une tension permanente entre cette même liberté de conscience et la liberté de pensée qui, ensemble, constituent les deux pôles indissociables de l'esprit humain ; une tension qu'Alain FINKIELKRAUT résume en une double formule - appliquée à l'école il est vrai : *"La liberté de conscience, c'est les drapeaux ! La liberté de pensée, c'est les drapeaux au vestiaire!"*.

La laïcité entre "sécularisation" et "laïcisation" : séculariser, ce n'est pas laïciser !

En tant que résultante du progrès de l'humanité, la laïcité institutionnelle issue de la loi de 1905 est un bel outil dont s'est doté le corps social, sur le plan politique, pour préserver la liberté de ses membres contre toute emprise dogmatique, quelle qu'elle soit.

De ce point de vue, il ne faudrait pas sous-estimer la portée immense qui, depuis la Révolution française, a forgé ce formidable instrument d'émancipation et de transformation sociale en confondant deux évolutions historiques, certes convergentes, mais différentes dans leur nature : la sécularisation et la laïcisation.

En effet, la sécularisation ne date pas de la république et ne doit pas grand chose à la laïcité ; c'est d'abord un mouvement interne à l'Eglise qui distingue, en son sein, les "prêtres réguliers" des ordres religieux soumis à une règle monastique et les "prêtres séculiers" qui n'ont pas fait de vœux monastiques et vivent dans le siècle, scission doctrinale entre l'état ecclésiastique et l'état laïc au sens étymologique du terme et, plus largement, entre le sacré et le profane.

Séculariser, c'est donc passer, en terme de répartition, d'un monde à un autre, sans pour autant interrompre la filiation entre les deux, ni obligatoirement abolir la supériorité de l'un sur l'autre ; ainsi, faut-il entendre la célèbre distinction de l'apôtre PAUL entre le "Pouvoir spirituel" et le "Pouvoir temporel", l'autorité profane étant conçue comme le "Bras séculier" de l'autorité divine. Bien entendu, la sécularisation a pu prendre, au cours de l'histoire, une tournure conflictuelle quand, notamment, les monarques, jaloux de leurs prérogatives, ont essayé de renverser à leur profit cet ordre de priorité : ainsi, le gallicanisme et la tolérance religieuse - toute relative - issue de l'Edit de Nantes peuvent être considérés comme des exemples parmi d'autres de la sécularisation progressive des sociétés modernes.

La sécularisation, indiscutablement très positive, ne fait pas pour autant de la société une société laïque au sens de la laïcité telle que nous l'entendons.

Par contre, la laïcisation procède d'une toute autre démarche qui suppose une volonté explicite de séparer les ordres sans les hiérarchiser, afin de

les rendre totalement indépendants et de mettre un terme aux interférences et liens de subordination qui risqueraient de conduire à leur confusion. En ce sens, laïciser la société (au travers de ses différentes institutions que sont l'école, l'hôpital, l'Etat, etc.), c'est remplacer le personnel religieux par un personnel laïque (et non "laïc"), c'est plus largement fonder l'ordre social, non plus sur la religion ou le divin, mais sur des bases politiques contractuelles et humaines.

L'acte de laïcisation le plus caractéristique - il est loin d'être anodin - c'est le décret sur le divorce adopté par l'Assemblée Nationale le 20 septembre 1792 visant *"A faire jouir les Français de la faculté du divorce qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte " et au terme duquel "le mariage n'est qu'un contrat civil (régulé par la loi)"*.

Si le processus de laïcisation conduit à l'instauration effective de la laïcité, c'est bien parce que le mouvement par lequel il s'accomplit présuppose l'idée de la laïcité consciente d'elle-même.

La laïcité ne serait-elle qu'un outil ?

Au regard des avancées considérables qu'elle a permis, ce ne serait déjà pas si mal. Cependant, ce serait une vision par trop réductrice de la laïcité. En effet, la laïcité a existé bien avant que le concept n'ait été élaboré au XIX siècle. On peut la voir à l'œuvre dès le procès de SOCRATE au 5ème siècle avant notre ère lors duquel le philosophe grec revendique le droit de penser sous la seule autorité de la Raison sans se soumettre à une quelconque hiérarchie. Ce qu'on peut appeler "La laïcité avant la lettre", avant son avènement comme concept juridique et politique, c'est non seulement la liberté illimitée dans l'ordre de la pensée, mais c'est aussi cette vertu - "virtus" = la "force" en latin - avec laquelle l'homme en assume toute la responsabilité et les conséquences

Avoir le courage de penser jusqu'au bout, quoi qu'il en coûte, et chercher la vérité comme seule fin, ce serait l'esprit de la laïcité. On rejoint ici la leçon d'HIRAM : ce n'est point tant de livrer le secret qui importe, mais bien plutôt d'en faire la source de son perfectionnement et de sa renaissance. Vaincre la peur aux multiples métamorphoses, c'est être capable de se détacher absolument, y compris de soi-même ; or, la laïcité, c'est

cette organisation à la fois mentale et pratique de l'existence, afin de pouvoir s'arracher de toutes ses attaches et déterminations qui entravent notre aspiration à la vérité.

Dans ses Propos sur les pouvoirs, le philosophe ALAIN écrivait ces lignes : *"La société est fille de la peur (...). Je ne sais si vous tirez de la peur toutes les vertus sociales qu'elle enferme. Le sommeil est père des veilleurs de nuit et des armées ; il est père des songes aussi ; de là une autre peur, la peur des morts et des fantômes, d'où les religions sont sorties. Le soldat écartait les fauves et le prêtre écartait les revenants. Une caserne et un temple, tels furent les noyaux de la cité primitive".* Etre laïque, c'est cesser d'être l'enfant de son temps, c'est grandir suffisamment en pensée pour rompre avec les servitudes et les fatalités de la "société comme elle va" et vaincre les peurs - toutes les peurs ! - qui amènent les hommes à s'enfermer dans le conservatisme des certitudes rassurantes. La laïcité permet de sortir de la société pour pouvoir la réformer avec lucidité et sans crainte.

Nous pourrions alors parler d'une "spiritualité laïque" agissante que nous avons, en tant que maçons, le devoir de forger.

Le chemin initiatique : vers une authentique spiritualité laïque

La commémoration de la loi du 9 décembre 1905 n'est pas seulement le rappel historique d'un processus ancien de libération de la société politique française, mais l'occasion de penser, sous un jour plus spécifiquement maçonnique, la fondation de la liberté acquise dans et par l'initiation, sur le socle d'une authentique "spiritualité laïque". En cultivant cette liberté, le maçon pourra édifier conjointement le "Temple intérieur" et le "Temple de l'Humanité" et promouvoir, au sein de l'universelle condition humaine, la "Transcendance des transcendances" comme choix de vie et de civilisation.

La Laïcité vivante est une idée neuve

La question que nous allons aborder est le prolongement d'une réflexion menée par les Frères de la loge de Voiron depuis quelques années.

Cette réflexion s'inscrit pleinement dans le sillage de la commémoration, en 2005, de la loi du 9 décembre 1905 dite "Loi de séparation des églises et de l'Etat" à laquelle, comme chacun le sait, les Francs-Maçons de l'époque ont pris une part très active et déterminante.

En revenant sur la mémoire de cette loi, fondatrice des libertés publiques et républicaine en France, il faut cependant bien se garder d'en faire une célébration convenue du passé... Au contraire, nous devons nous en saisir pour montrer que la laïcité vivante est une idée neuve qu'il faut vivre et orienter vers un avenir à défricher, tant qu'elle n'est pas entièrement respectée et réalisée dans la société.

Comme le dit très justement un philosophe contemporain : *"Toute commémoration exige que nous pensions (...). Ne nous faisons pas d'illusions. A nous tous, il arrive assez souvent d'être pauvres en pensées : je dis "à nous tous", y compris ceux qui, pour ainsi dire, pensent par devoir professionnel ; nous tous tombons trop facilement dans une indigence de pensées. L'indigence de pensées est un hôte inquiétant qui s'insinue partout dans le monde d'aujourd'hui. Car aujourd'hui tout s'apprend de la façon la plus rapide et la plus économique et le moment d'après est oublié*

tout aussi rapidement. Ainsi la célébration est-elle bientôt supplantée par une autre célébration. Les fêtes commémoratives deviennent de plus en plus pauvres en pensées. Fête commémorative et absence de pensées se rencontrent et s'accordent parfaitement." (1).

Ces paroles, prononcées en 1959, valent toujours pour nous, relativement à notre objet de réflexion, au moment même où nous lisons ces lignes. Il nous faudra donc relever le défi immense, non pas de revenir sur un passé glorieux, mais de nous projeter dans l'avenir.

Cette commémoration de la loi de 1905 ne doit pas être un enterrement, mais un vibrant et vivifiant appel à être plus riches en pensées pour construire notre devenir sur une base solide. Comme le dit le poète, "Nous sommes des héritiers sans testament" (2) : il nous faut donc inventer ce que nous léguerons à nos enfants pour qu'ils puissent recueillir les fruits d'un héritage fécond.

Laïcité : de l'approche profane à l'approche maçonnique...

Il ne s'agit pas ici de nous lancer dans une longue définition de l'idée de laïcité dans le monde profane. Une littérature abondante existe à ce sujet (3).

Quelques rappels et distinctions conceptuelles nous suffiront pour engager la réflexion de fond.

L'étymologie du mot "laïque" renvoie au latin "laïcus" qui est la transposition de l'adjectif grec "laos" signifiant "peuple". Le sens primitif du mot "laïque" est donc : "populaire". Dans les premières communautés chrétiennes, ce terme servait à identifier, au sein de la communauté des croyants, ceux qui ne faisaient pas partie du clergé. Les "laïcs", écrit l - a - i - c - s, formaient donc le "peuple de dieu" par différence avec le clergé qui s'était constitué à part, élevé au-dessus des simples fidèles. En ce sens, le mot ne s'oppose pas à "religieux", mais à "clercs": ce dernier terme est formé à partir du latin "clericus" venant du grec "kléricos" qui désigne ceux qui font partie du "kléros" = " le bon lot" en grec, c'est-à-dire les élus de dieu appelés à conduire les croyants sur le chemin de la foi.

L'émancipation des hommes, fondée notamment sur la philosophie des Lumières au XVIIIème siècle et consacrée par la Révolution française de 1789, a ébranlé cette hiérarchisation et a contribué à faire évoluer le sens du mot "laïque" vers la signification moderne actuelle. Le peuple = "laos", en se libérant de la tutelle du clergé, est dans la démocratie, pour ainsi dire, "rendu à lui-même" : le sujet d'Ancien Régime, souvent membre d'une communauté religieuse, devient un citoyen reconnu dans son individualité rationnelle spécifique. De plus en plus, au cours de l'histoire politique de notre pays, l'idée de laïcité, avant même de trouver sa formulation juridique, devient synonyme de la souveraineté du peuple dans l'exercice civique et politique de la liberté. Il faut cependant attendre les années 1883/1887, avec la rédaction du Dictionnaire de pédagogie & d'instruction primaire de Ferdinand BUISSON, pour que le mot "laïque", écrit l - a - ï - q - u - e, soit compris comme partisan de la laïcité institutionnelle en tant que principe de séparation dégagé de toute option métaphysique. La laïcité n'est donc pas un critère de distinction à l'intérieur d'une communauté religieuse. C'est un principe d'autonomie et de séparation qui est fondé sur l'autorité de la Raison, à laquelle chaque homme est renvoyé pour établir son propre jugement éclairé et indépendant.

Dans une récente émission radiophonique (4), Daniel MORFOASSE a développé une analyse très juste sur les enjeux spirituels de la laïcité ; pour lui, *"Le combat laïque qui refuse d'enfermer les femmes et les hommes dans une situation donnée, dans une communauté est aussi, dans la vie sociale et politique, la condition de possibilité d'une plus grande liberté pour chacun"*.

Au plan humain, *"La laïcité est un élément constitutif du respect de l'autre"* dans la mesure où *"On ne prend pas contact avec l'autre en fonction de ce qu'il est, de son appartenance, de son groupe mais en tenant compte de ce qui est le plus important, à savoir une humanité qui existe à la fois chez l'un et chez l'autre"*. Daniel MORFOASSE ajoute : *"Etre laïque, c'est toujours être autre chose, toujours plus que la somme de ses appartenances, surtout quand celles-ci ne résultent pas d'un choix raisonné"*.

Cette approche, exprimée au nom du Grand Orient de France, sur les ondes d'une grande radio publique, est par ailleurs illuminée par le rapprochement que l'orateur a été conduit à faire entre la laïcité, ainsi conçue, et le projet maçonnique.

La laïcité peut, en effet, être mise en relation avec l'initiation, car l'idéal de tout franc-maçon, c'est *"D'avoir l'ambition de faire vivre les hommes dans la concorde universelle, tenter de faire se rencontrer et vivre en bonne intelligence, dans la paix, des hommes qui sont fatalement différents"*. On peut donc en inférer que *"L'initiation crée les conditions d'une libération aussi bien extérieure qu'intérieure"*, c'est-à-dire que *"Dans le parcours initiatique, on vise à essayer de s'accomplir, de réaliser un peu plus complètement ses possibilités et son humanité"*.

La laïcité issue de l'initiation est une transcendance intérieure

Nous sommes ici, très proches de la définition de la spiritualité liée à la recherche maçonnique, car l'initiation est bien une élévation de l'esprit vers un idéal de perfection qu'on retrouve dans le principe même de laïcité. Si la laïcité est d'abord un principe, et notamment un outil de libération dans la société et pour l'esprit lui-même, ne peut-on pas la considérer comme la valeur suprême inégalable par aucune autre ?

La tentation, nous ne le savons que trop ! est grande de faire de la laïcité une option spirituelle, au même titre que le spiritualisme propre aux religions révélées, que l'agnosticisme ou l'athéisme ; certains considèrent même qu'elle ne serait qu'une valeur parmi d'autres, ce qui, bien sûr, en relativise singulièrement l'importance et la portée.

Dans un petit essai consacré à "La philosophie de la laïcité" (5), Henri PENA-RUIZ résume fort bien cette tentation pour finalement la critiquer de manière frontale :

"La thèse selon laquelle laïcité rimerait avec désenchantement et déspiritualisation, est aussi contestable que couramment répandue. Elle semble rester tributaire, peut-être à son insu, du préjugé qui réduit le spirituel au religieux, mais surtout, elle commet une grave erreur de diagnostic sur les raisons de la déshérence actuelle, en l'imputant à la laïcisation au lieu de mettre en cause les effets des dérives économiques et sociales. L'idée qu'il puisse exister, à côté des figures religieuses de la vie spirituelle, un humanisme profane qui assume également la question du sens des pratiques humaines, et des interrogations qui tourmentent la conduite de l'existence, semble faire l'objet d'une dénégation obstinée de la part des adversaires avoués ou masqués du processus de laïcisation. Comme s'il

s'agissait de montrer qu'en libérant la sphère spirituelle des contraintes cléricales de jadis, ou en la préservant de la volonté de magistère moral qu'entendent s'y faire reconnaître les confessions, l'affirmation laïque a creusé un vide spirituel.

En face de cette thématique lancinante, le statut si souvent mal compris de la laïcité ne la place pas dans la meilleure posture".

En parlant d'un "humanisme profane", le philosophe essaie de mettre en lumière le rapport que cet "humanisme critique de la laïcité" entretient avec la spiritualité et la question du sens. Il essaie de dégager "une transcendance d'un nouveau genre" susceptible de dépasser la "Particularité de chaque option spirituelle" pour atteindre "Un plan d'universalité (...) qui permet (au "cherchant") d'entrer en dialogue avec d'autres démarches spirituelles".

Henri PENA-RUIZ affirme, à juste titre, que "La laïcité se situe sur un tout autre plan que celui où se confrontent les diverses options spirituelles puisqu'elle organise, justement, leur liberté de déploiement dans le respect strict de leur égalité". Parlant de "l'union laïque" "Qui délie et libère de façon radicale les registres de l'affirmation individuelle en les affranchissant de toute mise en tutelle", il ose énoncer l'idée d'une "transcendance laïque (...) posée non pas par un acte de foi mais par la raison humaine en sa dimension théorique et pratique".

La laïcité, prise en ce sens hautement spirituel, serait donc, selon une formule que nous reprenons à notre compte, "Cette transcendance des transcendances (qui) affine l'engagement spirituel (de l'homme) en l'accompagnant de la conscience de sa singularité".

A partir de là, je voudrais aller plus loin en faisant l'hypothèse suivante : ce que dit Henri PENA-RUIZ de la laïcité à propos du monde profane, ne pourrions-nous pas l'appliquer au monde maçonnique lui-même ?

Nous pourrions adresser à l'ensemble des francs-maçons cette question : seriez-vous prêts à mettre dans les métaux qu'il s'agit de laisser à la porte du Temple, vos convictions spirituelles particulières ou croyances, quelles qu'elles soient, cet "Espace de liberté en extension infinie que l'homme se donne à lui-même dans sa démarche initiatique personnelle" (paroles prononcées par un Frère de Voiron lors d'une tenue).

Poser la "spiritualité maçonnique" comme une laïcité qui transcende, ce n'est pas l'opposer aux religions mais c'est essayer d'identifier au-delà de celles-ci, cette liberté spécifique qui fait la singularité du "Centre de l'Union" rassemblant "ce qui est épars". Ce n'est pas non plus lui donner un contenu spirituel particulier puisque, justement, son essence est cette liberté de conscience absolue et de penser, capable, par la recherche de l'idéal de perfection, de pouvoir se donner à elle-même toutes les pensées possibles sans jamais être réduite à aucune d'entre elles, et cela grâce à la puissance symbolique de l'esprit.

Dans une quête ouverte par un éclairage symbolique, qui cherche, trouve.

Le dépassement fécond des clivages "temporel/spirituel", "profane/sacré"

Si nous confrontons la spiritualité, dont relève la recherche initiatique de la Maçonnerie, aux propositions qui relèvent du spiritualisme religieux, nous pourrions nous poser cette question fondamentale : y a-t-il une limite à la liberté du franc-maçon, et jusqu'où l'ouverture d'esprit des religions à l'égard de l'expression de cette liberté peut-elle aller ?

Répondre à cette question nous amène à définir la "sphère de la religiosité", c'est-à-dire tout ce qui est en rapport avec la religion et la foi.

A ce propos, la recherche étymologique (6) nous apprend que la signification du mot "religion" se partage entre deux interprétations sensiblement différentes : selon une approche classique, d'inspiration chrétienne, le mot viendrait du latin "religare" = "relier". La religion désignerait donc la relation que l'on entretient avec la divinité et, par extension, le lien, au sens de liaison, entre les "personnes pieuses" = "religiosus", terme qui désigne les "êtres qui vivent en fonction de la foi".

Selon une autre interprétation que l'on doit au philosophe romain CICÉRON, "religio" est tiré du verbe "legere" = "cueillir" complété par le préfixe "re" et aurait donc la signification de "Revenir sur ce que l'on a fait, ressaisir par la pensée et la réflexion, son être". Peut-être faut-il voir, dans cette dernière approche, la raison pour laquelle on a tendance à confondre religion et spiritualité (qui est relatif à la faculté de penser). Ce mot de

"spiritualité" est dérivé de "spiritus" qui veut dire : "ce qui est propre à la respiration, donc l'immatériel". La religion entretient donc un rapport particulier avec la spiritualité, mais elle ne se confond pas à elle...

La distinction entre le "sacré" et le "profane" est, au contraire, constitutive du religieux. Le mot "sacré" vient du terme "sacer" qui a une double acception : à la fois ce qui appartient au divin opposé au "pro - fanum", c'est-à-dire "ce qui est devant le Temple, hors du Temple" et, en même temps, "ce qui ne peut être touché" sans être souillé ou sans souiller celui qui est en contact avec. Dans "sacer", on trouve donc le double sens de "sacré" et "maudit" ; c'est la raison pour laquelle le monde du sacré est structuré par des interdits qui empêchent toute transgression ou profanation des formes sacrées du culte. Tout empiètement du profane sur la sphère du sacré est dénoncé comme une marque d'irrespect, de profanation, c'est-à-dire un blasphématoire. Par contre, du fait de la supériorité hiérarchique du sacré sur le profane, l'extension du sacré en direction du monde profane est valorisée et activement promue. Le processus de sacralisation du Monde est vécu comme le témoignage légitime de la foi : c'est ainsi qu'il faut entendre les multiples manifestations de la foi, liées à une tendance irrésistible au prosélytisme. Il serait fastidieux d'en dénombrer toutes les formes concrètes : prenons pour seul exemple la sanctification du croyant exemplaire ou de la figure héroïque du martyr : le "saint" = "sanctus" : rendu "sacré et inviolable".

Cette expansion, en principe illimitée, du sacré peut nous amener aux frontières du fanatisme, dont la racine est la même que pour "profane" avec le préfixe en moins. Le "fanaticus" est le "serviteur du Temple" qui est "enthousiaste" c'est-à-dire inspiré par l'esprit divin et, par extension, "animé d'un zèle aveugle envers la religion" ; dans ce contexte, la tolérance est donc une vertu presque théologique qui vient tempérer les ardeurs de la foi et rétablir l'équilibre entre les deux mondes, sacré et profane.

Une autre distinction fondamentale peut permettre d'identifier la spécificité du religieux : c'est la fameuse parole de JESUS dans l'Evangile selon Matthieu (XXII, 21) : "*Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu*" ; cela renvoie à une distinction entre le "temporel" et le "spirituel". Cette distinction n'est pas une séparation mais une complémentarité où le temporel est subordonné au spirituel qui lui confère une légitimité. Si dans le spirituel "tout est sacré", ce qui implique que la liberté

ne peut pas s'y appliquer sans transgresser les interdits de la croyance ou du dogme, le temporel, par contre, n'est pas imperméable aux incursions du sacré. Ce qui veut dire que dans l'esprit religieux, la distinction entre le temporel et le spirituel ne se confond pas, ni même ne coïncide avec la distinction entre le profane et le sacré : le sacré englobe non seulement le spirituel mais aussi une partie du temporel.

Arrivé à ce stade de notre réflexion, on pourrait peut-être se dire qu'il y a là de fortes ressemblances avec la Franc-Maçonnerie qui, elle aussi, opère cette double articulation. Mais ici, la comparaison serait des plus trompeuse, parce que ce serait sans compter avec la laïcité dans sa dimension proprement maçonnique et spirituelle.

En effet, la laïcité affirme la liberté absolue de conscience qui est un des principes fondamentaux de notre Ordre. Par là-même, elle pose comme règle à l'exercice de cette liberté de n'avoir aucune limite dans la recherche de la Vérité. Dans le monde maçonnique, il ne saurait y avoir aucun interdit à la liberté de penser et d'examen critique de la conscience puisque c'est elle qui permet le respect de l'autre dans la fraternité.

La spiritualité laïque : transcendance des transcendances ?

Ainsi, pour le franc-maçon, la laïcité comme principe et comme valeur suprême va plus loin que le simple cadre qui rend possible le dialogue des spiritualités entre elles ou qui permet la séparation des ordres pour assurer la paix des esprits : elle est tout simplement cette liberté prospective et dynamique de l'esprit qui se déploie sans limite et sans interdit dans le monde maçonnique et qui transforme le monde profane en laboratoire de cette "utopie de l'humain" en voie de perfectionnement infini.

"Il semble que l'on cherche à affirmer quelque chose qui contraigne d'affirmer. Or c'est un acte de la liberté qui affirme la liberté" disait le philosophe Jules LEQUIER.

En conclusion, j'ose dire que la "spiritualité laïque" de la Franc-Maçonnerie est cette liberté créatrice qui, au-delà du sacré, tend vers la Vérité de l'Homme, seul fondement de la Fraternité Universelle.

La laïcité, en tant que devoir suprême du franc-maçon, est "transcenden-

dance du sacré" dans lequel toute religion cultive la spiritualité, une transcendance au sens propre de "transcendere" qui signifie "monter en passant au-delà" et au sens figuré de "transgredi" qui signifie "passer à autre chose" "enfreindre". Pour reprendre l'expression d'Henri PENA-RUIZ, appliquée cette fois-ci à la maçonnerie universelle, la laïcité est la "transcendance des transcendances", processus de libération de la spiritualité humaine. C'est pourquoi elle n'est pas seulement un principe de la vie profane - le plus fondamental de la démocratie - mais elle est aussi et surtout, pour nous francs-maçons, la valeur personnelle la plus haute au cœur de notre démarche initiatique.

Notre point de départ fut le triptyque :

Spiritualité - Laïcité - Religiosité

Notre point d'arrivée est maintenant l'inversion de ce triptyque :

Religiosité - Laïcité - Spiritualité.

Aller du sacré au spirituel, voilà le but et l'horizon de notre recherche.

Telle est la leçon de la laïcité.

11 février 2005

1 - HEIDEGGER Martin "Sérénité" (1959) in Question III Editions pages 162 - 163
NRF / GALLIMARD

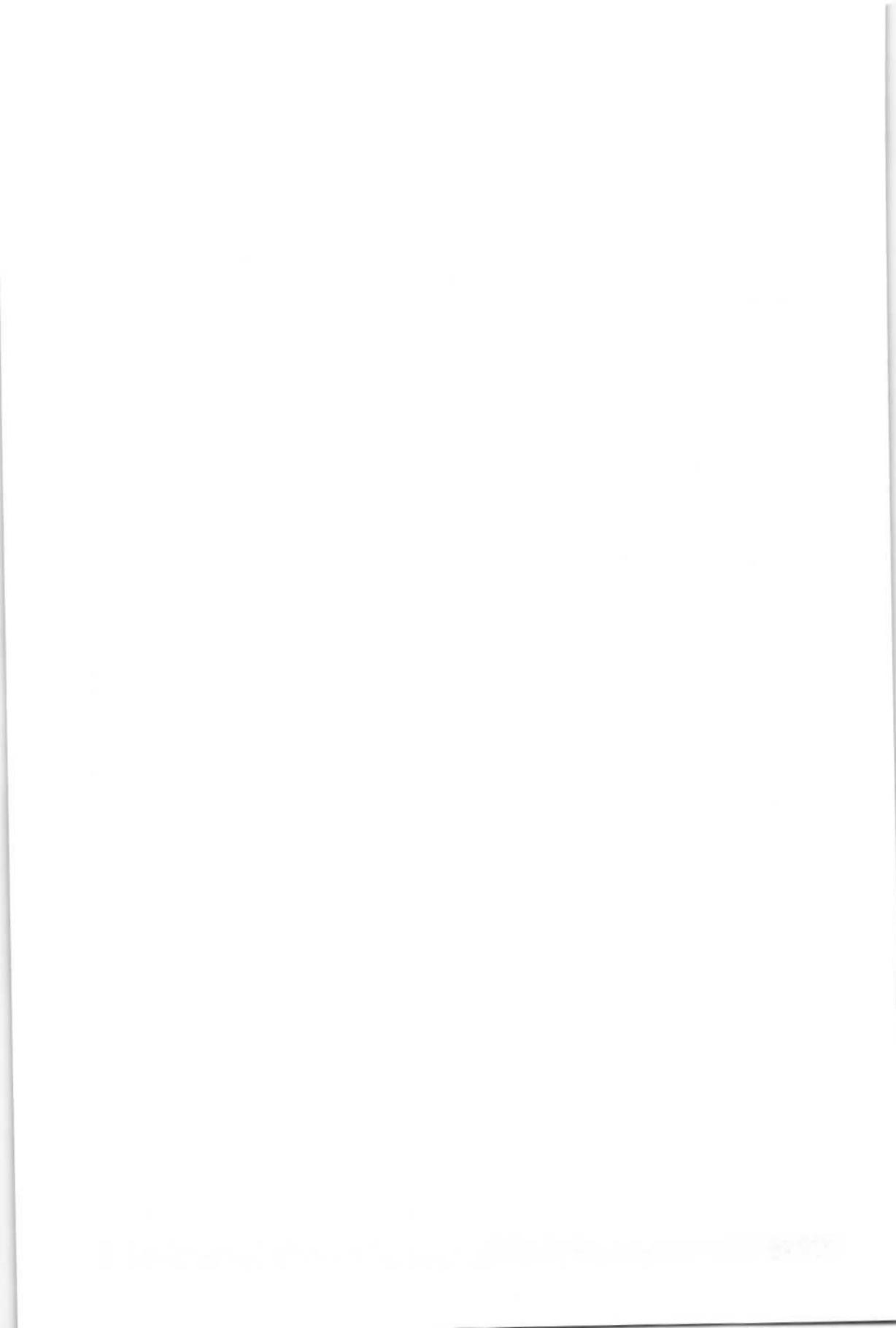
2 - CHAR René

3 - Cahiers Maçonniques "La laïcité en questions", EDIMAF Question n° VII - 6.1 et 2, pages 146 - 152

4 - Emission de France Culture "Divers courant de la pensée contemporaine" : le Grand-Orient, février 2005 (dimanche matin 9h40 - 10h)

5 - PENA-RUIZ Henri "Revue l'Enseignement philosophique" 54ème année

6 - Dictionnaire historique de la langue française" Editions Robert



Annexe

Synthèse de la recherche sur la laïcité

Année 2004 - 2005

De la Loge Triple Union et Amitié de Voiron

Notre atelier a réfléchi sur la complexité de la notion de laïcité pour en découvrir les multiples facettes.

Questions et méthodes

- Participer à la commémoration de la loi de 1905 par la réflexion
- Redéfinir le concept de laïcité en l'approfondissant
- Renouveler l'intérêt pour la laïcité dans la maçonnerie elle-même
- Faire une publication de nos réflexions

Nous avons discuté sur des thèmes choisis par la commission laïcité de notre atelier; il y a eu débats, dialogues, approfondissements, voire, oppositions.

Puis, nous avons trouvé que cette méthode était peut-être trop superficielle et nous nous sommes réunis en groupes de travail.

Voici les thèmes qui ont alimenté notre réflexion :

La laïcité représente-t-elle un progrès de la conscience humaine ?

La laïcité représente-t-elle un progrès dans l'organisation politique des sociétés modernes ?

Le franc-maçon peut-il être à la fois laïque et croyant ?

L'athéisme serait-il un des fondements de la laïcité ?

En quoi la laïcité peut-elle être une indépendance prise par rapport à tous les pouvoirs ?

Peut-on concevoir un "Homme laïque" comme idéal moral ?

La démocratie a-t-elle pour fondement la laïcité ?

Les maçons ont-ils une compréhension spécifique de la laïcité ?

La laïcité est-elle liée à l'anticléricalisme ?

La laïcité peut-elle encore être de nos jours une valeur militante voire, révolutionnaire ?

Le citoyen et la personne

Quel bilan peut-on faire des thèmes de la laïcité pour orienter nos débats?

D'abord, il y a eu un approfondissement de la notion qui s'est orienté dans deux directions :

- D'abord, la notion politique et juridique qui est connue de tous et qui concerne la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous sommes partis du principe que toute religion étant expansionniste par essence, la laïcité doit toujours être défendue avec beaucoup de vigilance et de rigueur.

C'est pourquoi la liberté de penser et la liberté de conscience doivent être garanties par la séparation entre l'église et l'Etat.

- La laïcité est une valeur juridique et politique qui garantit à la fois la liberté des cultes et des croyances et la liberté de conscience et de penser.

- La notion individuelle et personnelle : c'est-à-dire la laïcité prise comme valeur, comme idéal moral ; la notion, à ce moment là, ne relève plus seulement de l'organisation des pouvoirs mais de la conscience personnelle et individuelle.

On pourrait dire que la laïcité est à la fois une notion simple mais également complexe car elle comporte une double polarité:

- Une polarité politique qui concerne l'Etat et nous concerne chacun en tant que citoyen ;

- Une polarité personnelle et "spirituelle" qui nous concerne chacun en tant qu'individu.

Enfin, nous avons été amenés à nous interroger en fin d'année sur la notion de progrès et d'évolution des sociétés à partir de la question de la laïcité:

- Distinction entre les termes : anticléricalisme, anti-religion, athéisme;

- Peut-on dire que toutes les sociétés évoluent du religieux au laïque, du sacré au profane ?

- Est-il concevable de pouvoir appliquer la laïcité à tous les pays et à toutes les cultures ?

- La Franc-Maçonnerie joue-t-elle un rôle spécifique dans l'évolution de ces sociétés ?

L'éclaircissement des notions

Distinction plus claire entre laïcité comme structure politique et laïcité comme valeur personnelle. Cependant pour certains frères, la laïcité est essentiellement politique, dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Pour d'autres frères, la laïcité va "plus loin"; elle serait aussi une valeur spirituelle, donc universelle car liée aux valeurs même de l'esprit humain. Elle est le pouvoir de penser librement, c'est-à-dire en dehors de tous dogmes religieux, politiques, ...etc.

Mais le mot "esprit" est confus, polyvalent, et encore plus, le mot "spirituel".

Il faut donc distinguer :

- Spirituel et religieux : en effet, il y a des spiritualités non religieuses;
- Religieux et sacré: il y a du sacré non religieux car c'est un fond commun à toute l'Humanité depuis son origine. Le sentiment du sacré a sans doute précédé le sentiment religieux.
- Spiritualité laïque: la juxtaposition de ces deux mots peut paraître bizarre. Mais cependant, il y a des sagesse purement laïques qui sont des voies autres que les voies religieuses.
- Spiritualité maçonnique: chercher le bonheur en élevant les valeurs de l'esprit hors des dogmes et des croyances. En ce sens, la laïcité peut être un mode de vie global lié aux valeurs universelles de l'esprit humain et à l'exigence d'une sagesse intérieure.

L'esprit peut vivre de ces propres valeurs sans recourir à la religion. Telles seraient les conclusions de notre atelier sur ce qu'est la laïcité dans son sens politique et dans son sens spirituel. C'est peut être une nouvelle façon de penser ce qu'est la laïcité ?

Il semble que dans le monde profane le mot et la valeur "laïcité" aient perdu du sens, particulièrement chez les jeunes. C'est une des prises de conscience de notre atelier que d'avoir perçu que cette valeur s'est dévaluée dans notre société, voire dans une partie de la Franc-Maçonnerie. Parceque trop perçue comme acquise et inatteignable, elle était attaquée mais pas défendue.

Notre atelier s'est mobilisé sur ce qui fait la valeur-clef de notre République et de la Maçonnerie. Cette mobilisation débouchera sur une exposition à Voiron, en 2005.

Un universalisme laïque ?

Cette année de recherche a donc confirmé à notre atelier la nécessité d'être vigilant quant à la laïcité républicaine, tout en nous faisant découvrir qu'elle peut être une valeur essentielle à l'esprit humain, valable pour tout homme et dans toutes les cultures.